Comment lier l'économique et le social ?

François Denord, Paul-Andre Rosental

▶ **To cite this version:**

François Denord, Paul-Andre Rosental. Comment lier l'économique et le social ? : Une analyse structurale des lieux d'expertise sous le régime de Vichy. Gouvernement & action publique, 2013, 2 (2), pp.185 - 219. 10.3917/gap.132.0183 . hal-02108954

HAL Id: hal-02108954

https://sciencespo.hal.science/hal-02108954

Submitted on 24 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VARIA

Comment lier l'économique et le social ?
Une analyse structurale des lieux d'expertise sous le régime de Vichy

La fabrique de la pensée d'État.
Luttes d'institutions et arrangements cognitifs à l'ENA (1945-1982)

L'émergence d'un État régional pilote.
La recomposition des jeux administratifs autour du ministère de l'Écologie et du Développement durable dans une région française

Le droit au service des personnes défavorisées ?
Les effets pervers de la mise en œuvre du droit au logement opposable

La mise en ordre de l'économie domestique.
Accompagnement budgétaire et étiquetage de la déviance économique

COMMENT LIER L'ÉCONOMIQUE ET LE SOCIAL ?

Une analyse structurale des lieux d'expertise sous le régime de Vichy[1]

François Denord et Paul-André Rosental

Résumé : Vichy constitue un moment-clé de l'institutionnalisation de l'économie, du social et de la population comme catégories d'action publique. Mais si certaines instances d'expertise du régime ont suscité des monographies, la configuration institutionnelle d'ensemble n'a jamais été étudiée de manière systématique. Le foisonnement des institutions, contrebalancé par leurs nombreuses interconnexions, résulte d'une volonté d'organisation rationnelle. Les autorités de Vichy ont cherché à lier méthodiquement le local et le national, l'économique et le social, le privé et le public, le politique et le familial. Ces connexions mettent en évidence les réseaux engagés dans des processus collectifs de maturation et de diffusion d'idées. Elles obligent par ailleurs à prendre en compte les passerelles que certains individus multipositionnels construisent. La plupart d'entre eux échappent à l'épuration. L'analyse amène ainsi à reconsidérer la rupture de structures et de personnes intervenue entre Vichy et la Libération. Elle fait apparaître une permanence fonctionnelle dans l'architecture des canaux de circulation de l'information économique et sociale.

MOTS-CLÉS : ANALYSE DE RÉSEAUX – ANALYSE GÉOMÉTRIQUE DES DONNÉES – EXPERTISE – POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET SOCIALE – REPRÉSENTATIONS – TECHNOCRATIE – VICHY

HOW TO FORGE A LINK BETWEEN THE ECONOMIC AND SOCIAL SPHERES? A STRUCTURAL ANALYSIS OF EXPERT CIRCLES DURING THE VICHY REGIME

Abstract: Vichy is a key moment in the institutionalization of the economy, society and population as categories of public policy. If some expert forums of the regime are well known, the overall institutional configuration has never been systematically studied. The proliferation of new institutions, counterbalanced by many interconnections, was an expression of a search for a more rational organization. The Vichy regime methodically sought to link local and national levels, economic and social spheres, private and public sectors, politics and the family. These connections reveal the networks involved in collective processes of maturation and dissemination of ideas. To understand their overall logic, it is essential to focus on multipositionnal individuals who built bridges between the different parts of the whole structure. Most of them escaped the *Épuration*. The analysis thus leads to reconsider the extent of the rupture of structures and people which occurred

1. Les auteurs tiennent à remercier Alain Chatriot, Marc-Olivier Baruch, les évaluateurs anonymes de la revue ainsi que les participants des divers séminaires où ils ont eu l'occasion de présenter ce travail. Sa réalisation a été rendue possible grâce au soutien du projet P11-1-10 de l'INED.

between Vichy and the Liberation. It highlights a continuity in the functional architecture governing the flow of economic and social information.

KEYWORDS: ECONOMIC AND SOCIAL POLICY – EXPERTS – GEOMETRIC DATA ANALYSIS – REPRESENTATION – SOCIAL NETWORK ANALYSIS – TECHNOCRACY – VICHY REGIME

Cet article se situe dans le domaine de la sociologie des organisations et des logiques institutionnelles (Thornton, Occasio, Lounsbury, 2012). Son propos est d'objectiver, de manière reproductible, la façon dont s'articulent des domaines d'action publique ainsi que les positionnements des individus qui s'y investissent. Il s'inscrit dans une perspective de sociologie historique, en s'efforçant de combiner une analyse située et des problématiques extensibles à d'autres situations. Il prend en effet en considération le régime politique dans lequel prend place l'ordonnancement institutionnel à mesurer, en l'occurrence le régime de Vichy (1940-1944). Héritier, fondateur et légataire de nombreux organismes censés encadrer ou éclairer l'action de l'État, nous le saisissons à travers des secteurs délibérément coordonnés et placés en situation centrale par son idéologie : la politique économique, la politique sociale, la politique familiale, l'équipement national[2].

Nous ne prétendons pas dresser un paysage institutionnel d'ensemble, mais appliquer une grille de lecture structurale à une période qui, quoique relativement courte, a été historiquement cruciale par son héritage dans le domaine de l'action publique. C'est à travers le prisme de l'expertise que nous envisageons l'intervention étatique en matière économique et sociale. Cette entrée est suffisamment réduite pour être empiriquement contrôlable, tout en étant très pertinente pour notre problématique. Comme le montrent de nombreux travaux récents (Bezes *et al.*, 2005 ; Ihl, Kaluszynski, Pollet, 2003 ; Laborier *et al.*, 2011), elle permet, en effet, de cerner les acteurs et les arènes qui opèrent la rencontre entre sphères administrative, économique, syndicale, universitaire, etc. Nous tirerons donc parti de la brève et intense période de réorganisation étatique qu'a représentée le régime de Vichy pour étudier diverses tentatives d'institutionnalisation de l'expertise socio-économique. Alors que cette dernière peinait à trouver sa place dans l'État avant 1940 (Chatriot, 2002 ; Rosental, 2003 ; Denord, 2007), dès les premiers pas de la Révolution nationale, Vichy a créé et laissé créer des organismes pensés pour s'inscrire dans la durée, relativement préservés des phénomènes extérieurs grâce à leurs ressources matérielles et financières. Non seulement ils ont

2. On pourrait faire remonter ce type d'approche, que l'on qualifie de structurale en ce qu'elle étudie la mise en relation d'ordres institutionnels distincts, au fameux *Béhémoth* de Franz L. Neumann (Neumann, 1987). Publié pour la première fois en 1942, cet ouvrage montrait que derrière la façade unitaire du III[e] Reich s'affrontent le parti nazi, l'industrie, la bureaucratie et l'armée. L'interdépendance entre les dirigeants de ces ordres institutionnels se forge dans et par l'économie de guerre : le parti-État nazi met les groupes industriels au service de son désir d'expansion, tandis que les cartels utilisent la violence d'État pour enrégimenter la main-d'œuvre et prendre le contrôle des industries des pays vaincus. La description du *Béhémoth* – ce système institutionnel « monstrueux » que Neumann surnomme ainsi en référence à la tradition juive – inspire le sociologue C. Wright Mills (Mills, 2012), lorsqu'il dépeint l'Amérique des années 1950. Elle serait dominée par un triangle institutionnel (entreprise, armée et politique) entre les angles duquel circulent les membres d'une étroite minorité. C'est à cette élite au pouvoir que se réfère Pierre Birnbaum dans *Les Sommets de l'État* (Birnbaum, 1970), tout en insistant sur le rôle spécifique que jouent les hauts fonctionnaires en France. Sous la V[e] République, ils façonnent un « ensemble très cohérent qui recouvre les champs administratif, politique et économique et dont la grande homogénéité est due au fait que ce sont les fonctionnaires qui exercent un rôle privilégié dans chacun des trois secteurs » (p. 142).

ainsi bénéficié de conditions de travail nettement plus favorables que leurs équivalents résistants ou londoniens[3], mais le régime leur a donné une importance d'autant plus exceptionnelle dans l'histoire de la France que son antiparlementarisme, son opposition à la lutte des classes et sa volonté de se construire en rupture, pour ne pas dire en réaction, par rapport au régime républicain qui le précédait, se prêtaient à favoriser la « technocratie ». Vichy apparaît ainsi comme un moment charnière d'une période 1930-1950 qui voit l'économique et le social s'institutionnaliser en tant que catégories d'action publique (Nord, 2010).

Sous le régime de l'État français, ce processus n'est cependant que partiel et provisoire. D'une part, selon leur moment de création et les moyens matériels et financiers qui leur ont été alloués, tous les organismes de réflexion n'ont pas connu le même degré de développement de leurs activités. D'autre part, le retour à la légalité républicaine et l'Épuration les ont rapidement conduits à disparaître. Dans ces conditions, les instances mises en place, aussi prescriptives qu'elles aient pu prétendre être, n'ont guère conformé la réalité sociale à leurs projets[4]. Ce caractère éphémère, et en apparence peu efficace, explique sans doute qu'une partie du paysage institutionnel vichyssois demeure aujourd'hui encore peu explorée. Certaines institutions ont certes suscité des monographies comme la Corporation paysanne, le Conseil national ou encore la Fondation Française pour l'étude des problèmes humains (Boussard, 1980 ; Cointet, 1989 ; Drouard, 1992), mais de nombreuses autres ne sont mentionnées qu'incidemment dans la littérature savante : le Comité d'études pour la France, le Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale, la Délégation générale à l'équipement national, etc. (Maier, 1981 ; Mioche, 1987 ; Baruch, 1997). Les instances les plus chères à Vichy n'ont pas toujours laissé de trace dans la conscience collective, tandis que les grands organismes liés à la Résistance, et en particulier son Conseil national, restent des références incontournables (Andrieu, 1984).

Plus encore que la multiplication des monographies, l'étude de la configuration institutionnelle que Vichy a bâtie dans le domaine de l'initiative économique et sociale est pourtant susceptible d'éclairer sous un jour nouveau le mode d'action publique promu par le régime. Le foisonnement, qui rend parfois illisibles les organigrammes des structures publiques ou parapubliques, résulte d'une volonté d'organisation rationnelle. Les autorités de Vichy ont cherché à lier méthodiquement le local et le national, l'économique et le social, le politique et le familial. Ces connexions, dont témoignent les nombreuses relations établies entre les instances de réflexion du régime – notamment sous la forme de participations croisées de leurs membres – mettent en évidence les réseaux qui ont été engagés dans des processus collectifs de maturation et de diffusion d'idées. Inversement, les évitements systématiques entre certaines des instances du régime permettent non seulement d'objectiver les clivages entre un Vichy technocratique et un Vichy traditionaliste, entre un Vichy libéral et un Vichy dirigiste (Paxton, 1973), mais aussi de les hiérarchiser.

Cette dialectique entre polarités et points de passage empêche de considérer Vichy uniquement comme un champ de luttes. Elle oblige à prendre en compte les passerelles

3. Voir les présentations qu'en donnent Richard Kuisel (Kuisel, 1984, p. 227-270 et p. 271-314) et Michel Margairaz (Margairaz, 1991, p. 499-539 et p. 721-767). À notre connaissance, seul Andrew Shennan (Shennan, 1989) tente d'articuler les différentes productions doctrinales les unes aux autres.

4. Pour une synthèse récente sur les institutions politiques : Dulong, 2012.

que certains individus « multipositionnels » (Boltanski, 1973) construisent entre les différentes facettes du régime, en circulant d'une instance à l'autre. Traduite sur le plan de la méthode, cette approche conduit à ne pas placer au cœur de l'analyse les organisations elles-mêmes, mais à objectiver le système de relations et de positions pivots qui tout à la fois les segmente, les relie et les hiérarchise. La question de l'institutionnalisation de l'économique et du social comme catégories d'action publique peut ainsi être posée à nouveaux frais. Si les institutions créées à la faveur du régime sont démantelées au sortir de la guerre, n'observera-t-on pas par ce prisme, entre Vichy et la IV^e^ République, des formes de permanences individuelles et fonctionnelles qui témoignent d'une continuité dans la manière dont l'État découpe et articule l'économique et le social ?

L'économique et le social comme catégories d'action publique

Refuge pour les contestataires du modèle républicain (des monarchistes aux tenants de la technocratie), le régime de Vichy a profondément renforcé l'intervention étatique et considérablement étendu ses domaines d'application. Les contraintes et les prélèvements imposés par l'occupant allemand expliquent en partie le phénomène : l'État alloue les ressources, dirige la production, oriente main-d'œuvre et population, comme cela avait été le cas durant la Première Guerre mondiale (Fridenson, 1992). Mais ce régime fondé contre la République n'a également de cesse de remodeler les structures économiques et sociales et de se doter d'une vision du monde qui lui soit propre. Les politiques économiques et sociales qui peinaient à s'institutionnaliser sous la III^e^ République font ainsi l'objet d'une large attention.

Les principes de la nouvelle organisation institutionnelle

Le régime de Vichy donne la possibilité à une partie des élites technocratiques de mettre en œuvre les projets de réorganisation de l'État auxquels elles aspiraient depuis les années 1930. Avec la disparition du contrôle du Parlement, des partis et des confédérations syndicales, avec la mise en place d'une économie de pénurie au service des intérêts de l'occupant, les circonstances s'y prêtent. La mise en suspens des institutions associées à la démocratie libérale pousse à la création d'instances de coordination, d'expertise et de négociation. Il convient également d'y voir la manifestation d'un choix délibéré. Si le « Vichy technocratique » coexiste avec des milieux d'inspiration très hétérogène, il peut se réclamer des rares dénominateurs communs à la grande majorité des partisans du régime (la méfiance à l'égard du parlementarisme et le refus de la lutte des classes) pour imposer ses manières de faire. En aucun cas, on ne saurait pourtant parler d'un programme préconçu, ni à l'échelle de l'État, ni même à celle des différents secteurs de l'action publique. La politique familiale en donne un bon exemple : cette priorité affichée du régime a fait l'objet, dans les années 1930, d'une réflexion approfondie de la part des puissantes associations familialistes, aidées en cela par les juristes catholiques de la mouvance des *Semaines sociales* (Talmy, 1962 ; Lenoir, 2003). Pour autant, le projet de représenter officiellement les lobbies familiaux auprès de l'État, tout en les laissant autonomes, ne trouve de forme concrète qu'à la faveur du contexte juridique et économique introduit par la guerre (Rosental,

2003). Il n'aboutit que parce que l'État cherche à instrumentaliser le milieu familialiste en tant qu'outil peu onéreux de contrôle des populations (Capuano, 2009). Plus qu'un programme, c'est donc une sensibilité qui se manifeste, une aspiration à la mise en œuvre d'une « ingénierie » sociale ou économique, en tirant parti de conditions politiques nouvelles. Elle avait du reste trouvé à s'exprimer dès le printemps 1940, lorsque des projets longtemps mis de côté avaient obtenu une reconnaissance législative ou institutionnelle : étrange période réformatrice à la faveur de la débâcle[5]. Comme l'écrit Robert Paxton, « la vacance du pouvoir a été, pour certains des perdants des années 1930, une chance de se remettre en selle » (Paxton, 1973, p. 259). Cette même ambition explique les ressemblances indéniables (mais non exclusives bien sûr) entre les manières de penser la réforme de l'action publique à Vichy et à Alger, connivences matérialisées par les transfuges passés du premier au second tels Pierre Laroque ou Maurice Couve de Murville, ou par les intermédiaires qui se meuvent entre ces deux univers tel Alfred Sauvy[6].

Pour ce qui concerne l'initiative socio-économique, on doit appliquer une double lecture à la structure institutionnelle édifiée par Vichy. On peut, sans paradoxe, parler à la fois d'un idéal d'efficience et de rationalité bureaucratiques par le souci d'articuler systématiquement et sans heurts des dimensions multiples ; et insister sur l'hétérogénéité et les incohérences de l'édifice ainsi construit. Chaque secteur thématique fait en effet l'objet d'une organisation différente et, dans une parfaite logique borgesienne, beaucoup d'organigrammes deviennent opaques, contradictoires et conflictuels à mesure qu'ils s'efforcent d'atteindre à une répartition des tâches optimale et à une couverture exhaustive d'un domaine d'action.

Prenons ainsi l'exemple de l'organisation de la médecine du travail, que nous retenons pour son exemplarité et sa commodité (faible nombre de spécialistes concernés, publication de l'organigramme dans les *Cahiers Français*). Dans un secteur où n'existaient que de timides initiatives privées, le régime a toute liberté d'initiative, en liaison avec des élites professionnelles bien organisées[7]. En modèle réduit, l'institution de la médecine du travail présente toutes les caractéristiques de la mise en œuvre de l'action socio-économique sous Vichy.

Elle est en premier lieu *multidimensionnelle*, en ce sens qu'elle combine un découpage :

– thématique (décomposition entre main-d'œuvre « fixée » et main-d'œuvre « flottante », elle-même subdivisée entre chômeurs, étrangers et coloniaux) ;

– sectoriel (organisation en familles professionnelles) ;

– régional (collège régional de l'ordre des médecins, inspection régionale du travail) ;

---

5. Citons par exemple la création d'un ministère de la Famille le 5 juin 1940, ou quatre jours plus tard le texte législatif recommandant la création de services médico-sociaux dans les grandes entreprises.

6. Cela ne signifie évidemment pas que ces reconversions plus ou moins forcées n'aient pas parfois été vécues de manière douloureuse. Pierre Laroque doit ainsi quitter ses fonctions au ministère de la Production industrielle en raison du statut des juifs. « Tout cela me porta un coup très dur, écrit-il dans ses mémoires. J'eus le sentiment de voir la terre se dérober sous mes pieds. Alors que j'avais toujours bénéficié d'une sécurité totale, familiale d'abord, professionnelle ensuite, je me voyais dans le vide, du jour au lendemain, sans rien pour me raccrocher » (Laroque, 1993, p. 127).

7. Les diplômés des instituts de médecine du travail créés dans les années 1930 se sont en effet regroupés en associations, qui permettent la formulation d'une « doctrine » et s'efforcent de la relayer vers les administrations concernées. Elles se réorganisent en une nouvelle association au début de l'Occupation, qui a l'oreille du nouveau régime.

– administrativo-corporatiste (multiplication des instances engageant des représentants des ministères ou du Conseil de l'Ordre des médecins, par contraste avec l'organisation paritaire qui prévalait dans les années 1930[8]).

En deuxième lieu, cette organisation va de pair avec la *création d'un corps de professionnels*, à la fois au sein de l'administration (institution des médecins inspecteurs du travail, selon une revendication ouvrière à laquelle le Front Populaire n'avait pas donné suite) et dans les entreprises (transformation d'une recommandation du 9 juin 1940, en obligation de création de services médico-sociaux dans les entreprises de grande taille).

En troisième lieu, l'organisation de la médecine du travail met en évidence la nature *relationnelle* de la création institutionnelle : la floraison d'organismes est contrebalancée par des passerelles innombrables, censées assurer en douceur la conciliation des points de vue. Deux types de structures prévalent ici : un comité interministériel supposé coiffer l'ensemble, et des instances d'expertise qui peuvent être aussi bien de pures créations (« Comité permanent » où s'élabore la doctrine de la médecine du travail, Fondation française pour l'étude des problèmes humains dite « Fondation Carrel », voire Ordre des médecins) que des organismes préexistants (Faculté de médecine).

Cet impressionnant organigramme combine organisation hiérarchique et points de passage multiples. Mais dans la pratique, le montage sur lequel il repose est totalement illisible pour les acteurs concernés. Le « Comité permanent » se voit ainsi obligé de réunir les 11 et 12 octobre 1943 des *Journées d'information de la médecine du travail* auprès des professionnels, pour tenter de déchiffrer à leur intention le nouveau paysage institutionnel. Le foisonnement, qui rend parfois illisibles les organigrammes des structures publiques ou parapubliques, résulte d'une volonté d'organisation rationnelle. Mais le pullulement des instances mène à des tiraillements sans borne, avivés par la concurrence structurelle entre ministères (Douki, Feldman, Rosental, 2006) : il n'est pas sans contribuer à la crise qui amène la quasi-totalité des élites de la médecine du travail à se retirer du jeu au début 1944, en protestation aux agissements de Jean Bichelonne qui, à peine nommé ministre du Travail, a entrepris de bouleverser les fragiles équilibres qui maintenaient sur pied l'édifice (Buzzi, Devinck, Rosental, 2006).

Les organismes pivots de la politique socio-économique de Vichy

Multidimensionnalité, expansion des corps de professionnels, construction relationnelle, gestion plus ou moins habile des concurrences et des conflits : tels sont les principes qui, selon des modalités et des proportions variables selon les secteurs, se retrouvent dans tous les domaines de l'action socio-économique du régime. De nombreux organismes jouent ainsi un rôle essentiel dans l'élaboration et la diffusion de discours et de savoirs experts en matière économique et sociale dans la France de Vichy. Ayant tantôt un statut public, tantôt un statut semi-public ou privé, leur liste est difficile à arrêter. On a choisi de s'intéresser uniquement à des organisations entièrement dédiées à l'expertise économique et sociale (à la différence, par exemple, des services spécialisés des entreprises ou des cabinets

8. Avec notamment la représentation patronale et syndicale en parts équivalentes au sein de la Commission d'hygiène industrielle.

ministériels), créées pendant l'Occupation ou qui, dans un cas, ont connu grâce à l'avènement du régime de Vichy une véritable renaissance[9]. Trois critères de sélection (non exclusifs les uns des autres) ont été mis en œuvre : la citation de l'organisation dans les principaux travaux historiques consacrés à la période[10] ; sa présence dans l'index des archives du cabinet civil du Maréchal Pétain (Archives nationales /2 AG/ 438 à 590/a) ; la mention de sa création au *Journal Officiel de l'État Français*. Sur cette base, on a retenu vingt-deux organismes issus de quinze institutions différentes pour lesquelles on était en mesure de produire une ou plusieurs listes complètes de membres (qu'elles figurent aux archives ou dans des documents publiés) et dont le croisement révèle des coappartenances[11]. En procédant de la sorte, on ne peut en aucun cas prétendre avoir été exhaustifs. Comme l'expliquent Fabien Éloire, Élise Penalva-Icher et Emmanuel Lazega, « lorsqu'on souhaite appliquer la méthodologie des réseaux complets à des objets d'études interorganisationnels, on se heurte à une difficulté majeure qui est l'absence de frontières, explicites et immédiatement pertinentes, pour étudier un système d'interdépendances et les processus qui s'y déploient » (Éloire, Penalva-Icher, Lazega, 2011, p. 83). On peut faire ressortir par totalisation des relations que ne révèlerait pas la seule approche monographique ou, à tout le moins, donner une indication de la densité des relations observées au sein de la population sélectionnée.

Pour reconstruire la configuration institutionnelle originale élaborée par le régime, nous avons retenu les institutions suivantes (tableau 1) :

– le Centre d'information interprofessionnel (CII) : créé en 1941, il est chargé de la documentation des comités d'organisation. Son comité consultatif est transformé en 1942 en un Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale (CSEIC) ;

– le Comité d'études pour la France : né en août 1940, cet organisme privé, disposant d'antennes à Paris et en province, mène des enquêtes et transmet ses recommandations au gouvernement ;

– le Conseil national : assemblée du régime de Vichy, il comporte des commissions de travail sur l'organisation économique et sociale dont la première se réunit en novembre 1941 ;

– le Conseil supérieur de la Charte : mis en place en décembre 1941, succédant au Comité de l'organisation professionnelle qui devait élaborer la Charte du travail, il débat de son application et se voue à la propagande ;

– le Conseil supérieur de la solidarité nationale : apparu en mai 1944, il est placé auprès du secrétaire d'État à la Solidarité nationale qu'il assiste « dans son rôle de contrôle et de coordination des œuvres sociales d'intérêt général[12] » ;

---

9. C'est la raison pour laquelle on a par exemple écarté l'École libre des sciences politiques, fondée en 1872 qui, si elle fut proche de Vichy dans un premier temps, marquerait ses distances à partir de 1942-1943 selon Philip Nord (Nord, 2010, p. 139). L'Institut de conjoncture, créé en 1938 par Alfred Sauvy, n'a pas non plus été retenu. Sa section d'économie générale n'emploie qu'une dizaine de personnes. Son responsable, André L.A. Vincent, ne siège par ailleurs dans aucune des instances que nous avons recensées. Sur l'Institut de conjoncture pendant la guerre, voir Boulat, 2008, p. 72-81.

10. Aux ouvrages précités de Richard Kuisel, Michel Margairaz et Andrew Shennan, il faut adjoindre celui de Gérard Brun (1985).

11. Nous expliquons *infra*, dans la section 2, les raisons pour lesquelles une partie des 15 institutions d'expertise ont dû être décomposées en deux ou trois organismes, ce qui porte à 22 le nombre d'unités d'observation.

12. Décret n° 1213 du 16 mai 1944, relatif au Conseil supérieur de la solidarité nationale, *Journal Officiel de l'État Français*, 6 juin 1944, p. 1445.

Tableau 1 : Liste et caractéristiques des instances étudiées

Instance	Effectifs (toutes périodes confondues)*	Fonction principale	Secteur d'activité principal	Période de fonctionnement
Centre d'information interprofessionnel (CII)	94	Information, documentation des CO	Économie/Travail/ Organisation professionnelle/Fiscalité	1941-1945
Comité d'études pour la France (CEPF)	331	Représentation sociale/Expertise	Économie/Questions sociales/Organisation des pouvoirs publics	1940-1944
Comité d'études des questions sociales	23	Représentation sociale/Expertise	Questions sociales Charte du travail	1941-1943
Conseil d'études économiques	13	Expertise	Économie	1941-1942 ?
Conseil d'études fiscales	10	Expertise	Fiscalité	1941-1942 ?
Conseil national	211	Représentation politique et sociale/Expertise	Élaboration d'une constitution/Organisation économique et sociale	1941-1944
Conseil supérieur de la Charte	15	Représentation sociale/ Propagande	Questions sociales/Charte du travail	1941-1943
Conseil supérieur de la solidarité nationale	58	Représentation sociale/Expertise	Œuvres sociales	1944
Conseil supérieur du travail	70	Représentation sociale/Expertise/ Information	Questions sociales/Charte du travail	1943-1944
Corporation paysanne, 3 structures successives	62	Représentation sociale/Régulation de la production	Agriculture	1940-1944
Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale (CSEIC)	137	Représentation sociale/ Propagande	Économie	1942-1944
Délégation générale à l'équipement national (DGEN)	195	Recherche/ Planification	Aménagement du territoire/Politique économique	1941-1945
Comité consultatif de la Famille, puis Conseil supérieur	71	Représentation associative	Famille	1941-1944
FFEPH	505	Recherche/ Propagande	Médecine sociale/ Économie	1941-1944
Institut d'études corporatives et sociales	59	Propagande/ Formation	Promotion du corporatisme	1934-1944

* Les représentants des ministères et organismes publics n'ont pas été retenus.
Source : Auteurs.

– le Conseil supérieur du travail : instaurée le 23 décembre 1943, cette structure « reproduit fidèlement la nouvelle organisation professionnelle et ses 29 familles » (Poulle, 2000, p. 37). Trois centres d'information (employeurs, ouvriers, cadres) lui sont rattachés, ainsi qu'une commission de la Charte du travail ;

– la Corporation paysanne : née dès décembre 1940, elle constitue l'une des premières réalisations vichyssoises d'envergure. Elle voit son organisation institutionnelle évoluer tout au long de la guerre ;

– la Délégation générale à l'équipement national (DGEN) : instituée en 1941, elle constitue l'un des hauts lieux de la planification sous Vichy ;

– la Fondation française pour l'étude des problèmes humains (FFEPH), dite « Fondation Alexis Carrel » : créée officiellement en novembre 1941, elle œuvre à « l'amélioration quantitative et qualitative de la population », en articulant essentiellement médecine sociale et économie politique ;

– l'Institut d'études corporatives et sociales, enfin : lancé en 1934, mais qui ne connaît son plein développement que sous le régime de Vichy, parce que celui-ci fait du corporatisme son idéologie officielle (Kaplan, 2001).

À ces organismes s'ajoutent les structures de représentation des intérêts familiaux et des comités plus restreints adossés à des ministères : le Conseil d'études fiscales et le Conseil d'études économiques pour le secrétariat d'État à l'Économie nationale et aux finances en 1941 ; le Comité d'études des questions sociales pour le secrétariat au Travail en avril 1942.

Ces instances diffèrent profondément par leur taille et l'intensité de leurs activités. Certaines sont dotées d'une véritable organisation bureaucratique avec des secrétariats, des traducteurs, etc., comme la Fondation Carrel ou la DGEN, qui emploient sur l'ensemble de la guerre plusieurs centaines de chargés de mission pour la première, plusieurs dizaines pour la seconde. Le Comité d'études pour la France et le Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale ne sont pas en reste : le premier a réuni à Paris, en province et dans des commissions, plus de 300 personnes[13] et réalisé près de 80 études entre septembre 1941 et le début 1944[14] ; le second a rassemblé au moins 130 participants et ses commissions siègent encore quelques jours avant la Libération de Paris[15]. À l'inverse, l'Institut d'études corporatives et sociales, malgré un impressionnant comité de patronage et la mise en place de formations à destination de publics diversifiés (des syndicalistes ouvriers par exemple), ne compte qu'une quinzaine d'enseignants (le nombre d'élèves est, lui, inconnu).

Ces institutions diffèrent également par les objectifs qu'elles se sont fixés ou qui leur ont été assignés. Pendant du Conseil supérieur de la Charte du travail, le Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale est un organisme d'études et de propagande devant

13. On a construit une liste de membres à partir de documents issus des archives du cabinet civil du maréchal Pétain (AN/2/AG/500).

14. La dernière que l'on ait retrouvée porte le numéro 78 et date du 15 mars 1944, « Le rôle de la famille dans la formation de la jeunesse », 9 p. (AN/F/22/4962). Guy Sabin, qui fut proche de Jean Bichelonne et membre du Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale, se trompe lorsqu'il affirme que le Comité d'études pour la France cesse ses activités fin 1942 (Sabin, 1991, p. 57).

15. Officiellement le CSEIC ne devait pas compter plus de 80 membres.

définir une doctrine de l'économie dirigée, et plus largement de l'État français dans le domaine économique, tout en préparant des réformes de structures[16]. Il se réunit en commissions sur des sujets spécialisés comme le plan, la politique économique, la formation professionnelle, la communauté d'entreprise. L'une d'entre elles est chargée de synthétiser l'ensemble sous le nom de « doctrine des rapports de l'État et de la profession organisée », ou de « doctrine de solidarité française ». Théoriquement la DGEN, qui a rang de secrétariat d'État[17], a pour fonction d'élaborer un plan décennal d'équipement national. Il s'agit donc avant tout d'un organisme technique, coordonnant l'action de différents ministères. En réalité, de la même manière que le ministère du Travail est en désaccord quasi permanent avec la DGEN qui empiète sur ses domaines de compétences concernant la politique de l'emploi (Kuisel, 1977, p. 79), une forme de concurrence implicite existe entre le Conseil consultatif du CII, puis le CSEIC, et l'Équipement national.

L'objet du Comité d'études pour la France s'avère très différent. C'est un *think tank* produisant des notes à destination des pouvoirs publics (elles sont adressées au Maréchal Pétain et aux différents ministères) sur des problèmes précis, allant du « chômage dans la région parisienne » (25 septembre 1940) aux « moyens à prendre pour assurer le succès de la prochaine campagne du blé et du pain » (le 28 juillet 1943), en passant par « l'enseignement et l'éducation générale et sportive » (le 26 février 1941). Si une grande partie des textes émanant du Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale se situent sur le plan de la doctrine, ceux du Comité pour la France comportent des suggestions pratiques[18]. Le comité se préoccupe d'ailleurs de leur application par le pouvoir[19], jouant ainsi ce rôle de groupe de pression auquel les responsables de l'État français l'encouragent[20]. Ses textes sont très éloignés des cours dispensés à l'Institut d'études corporatives et sociales, organe de formation voué à la diffusion d'une doctrine économique et sociale que le régime présente comme sienne. Le Comité est également bien différent d'un organisme comme le CII qui conserve des fonctions techniques : services de revues de presse, de documentation sur les législations existantes, etc.

Pour sa part, la Fondation Carrel constitue un univers en soi, avec des manières d'agir disparates selon ses équipes : de la production de notes de conjoncture destinées au gouvernement à celle d'articles de recherche, de la fourniture de moyens matériels au *lobby* nataliste à une véritable action de promotion de la médecine du travail, de la recherche appliquée pour améliorer les conditions de logement et de travail à l'expérimentation animale.

---

16. Allocution inaugurale de Jean Bichelonne, le 14 octobre 1942 et allocution de Gérard Bardet le 3 novembre 1942, AN/F/12/10143.

17. On trouve un récapitulatif de son évolution institutionnelle dans « Lois constitutives de la Délégation générale à l'équipement national », AN/F/60/658.

18. Elles restent bien évidemment marquées par l'humeur du temps. Parmi les mesures proposées par le Comité contre le chômage (Étude n° 1, « Le chômage dans la vie parisienne ») : « 10° Supprimer progressivement, par cas d'espèce, le travail des femmes mariées, l'allocation de la femme au foyer étant portée de 10 à 20 % du salaire moyen. 11° Remplacer progressivement par des travailleurs français les travailleurs nord-africains et coloniaux, chômeurs ou non. Ils seront rapatriés ou, quand c'est impossible, formés en groupes de travailleurs. 12° Abaisser progressivement le taux de la main-d'œuvre étrangère autorisée. Les isolés seront rapatriés ou, quand c'est impossible, formés en groupes de travailleurs. 13° Les vieux et les inaptes seront rayés du chômage dès qu'ils recevront une assistance suffisante » (AN/F/37/77).

19. « Résumé des suites données par le gouvernement aux études du comité », 19 février 1941 (Georges Lefranc papers, Box n° 3, Stanford (Ca.) Hoover Institution Archives).

20. Lettre à la signature du maréchal Pétain, le 12 mai 1942, AN/2/AG/500.

L'héritage des années 1930

Comme le laisse supposer la densité du tissu interministériel impliqué dans la liste des institutions d'« expertise » économique et sociale, une partie des organismes qui la composent ne surgissent pas *ex nihilo*. Certains préexistent à la guerre tandis que d'autres viennent combler les manques créés par des disparitions.

On sait que les groupements technocratiques des années 1930, à commencer par X-Crise, le plus célèbre d'entre eux, n'ont sans doute pas exercé sous Vichy l'influence que certains contempteurs de la « synarchie » leur ont prêtée (Dard, 1995). Reste que les réseaux constitués avant-guerre ressurgissent, y compris sous d'autres noms. Le Comité d'études pour la France s'inscrit ainsi dans le prolongement direct (la revue en moins) des *Nouveaux Cahiers* (Perthuis, 1990). Les membres de ce club fondé en 1937 se définissaient avant tout par leur pacifisme et leur volonté de taire les lignes de clivages qui divisaient les élites[21]. Le Comité d'études pour la France conserve les mêmes dirigeants (Guillaume de Tarde et Auguste Detœuf) et le même objectif, celui de « rapprocher des hommes de bonne volonté de toutes origines, patrons et ouvriers, citadins et paysans, manuels et intellectuels, et de les associer dans la recherche de solutions françaises aux problèmes de l'heure[22] ».

La permanence organisationnelle concerne également les groupes d'intérêts patronaux épargnés par la dissolution des confédérations syndicales. L'Union des industries métallurgiques et minières, puissant organe de l'industrie lourde, créé en 1901 sous l'égide du Comité des forges, reste ainsi un acteur central durant toute l'Occupation (Fraboulet, 2007). De même, la plupart des services du Centre d'information interprofessionnel, de la documentation à l'École supérieure d'organisation professionnelle, sont des héritages du Comité central de l'organisation professionnelle (CCOP) formé en 1938, dont il ne reste en fait en 1941 que le Centre d'études et d'information des jeunes patrons[23]. Grâce à leur antériorité, ces institutions peuvent s'appuyer sur des réseaux déjà constitués, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'État, alors que les créations du régime peinent souvent à se mettre en place.

Le Conseil consultatif, institué en 1941 aux côtés du CII et réunissant sous la houlette de Gérard Bardet, ancien secrétaire général d'X-Crise, des représentants du patronat, des ouvriers et des cadres[24], connaît ainsi les affres de la dissolution après seulement un an d'existence. Le pouvoir écarte ses projets de régionalisation des comités d'organisation car les sujets dont il s'est saisi (la participation aux bénéfices dans l'entreprise, la notion de famille professionnelle) empiètent sur le domaine social[25]. D'autres contestent la représentativité de la jeune institution. Selon ses détracteurs, elle exprimerait avant tout les intérêts

---

21. « Pourquoi les Nouveaux Cahiers ? », *Les Nouveaux Cahiers*, n° 1, 15 mars 1937, p. 2.

22. « Note sur le Comité d'études pour la France », 1er juillet 1941, AN/F/37/77.

23. *Bulletin du CCOP*, 25 juin 1941.

24. Selon les termes du décret du 30 avril 1941 portant création d'un Centre d'information interprofessionnel paru au *Journal Officiel* le 12 mai 1941, il « réunira à côté des représentants des grandes branches d'activité industrielle ou commerciale, d'une part, des représentants des petits et moyens industriels et commerçants, ainsi que des artisans, d'autre part, des représentants des salariés, choisis les uns et les autres en considération de leur valeur personnelle ».

25. « Historique du conseil consultatif du Centre d'information interprofessionnel », s.d., AN/F/12/10143.

du grand patronat, ce que Gérard Bardet dément fermement[26]. Dès lors un Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale lui succède : institutionnellement séparé du CII, il ne voit son statut juridique stabilisé qu'en 1944[27], sa composition variant, elle, tout au long de la guerre.

La Délégation générale à l'équipement national, dont la principale réalisation sur le plan économique a été l'établissement d'un plan décennal (une première version en a été achevée en juin 1942) peine également à voir son autorité reconnue. Faute d'avoir pu bénéficier de la coopération de l'ensemble des ministères, elle a dû « négliger complètement la considération précise des disponibilités en matériaux et en main-d'œuvre[28] ». Quant à la Fondation Carrel, créée le 17 novembre 1941, elle ne fonctionne réellement qu'à partir de juillet 1942 (Rosental, 2003, p. 69). Que dire alors du Conseil supérieur de la solidarité nationale, dont les décrets de nomination ne paraissent au *Journal Officiel* que le 12 août 1944 (ses attributions ayant été précisées le 6 juin, jour du débarquement des forces alliées...) ?

Grandes bureaucraties et conseils supérieurs pâtissent des tiraillements internes à l'État vichyssois. Même les structures plus souples y sont confrontées. Les difficultés rencontrées par la Commission d'organisation économique du Conseil national en témoignent. Selon son président, Claude-Joseph Gignoux, ancien patron des patrons, ses travaux « n'ont pas bénéficié d'un égal intérêt et d'une égale sympathie dans tous les milieux compétents. Cet état de choses, ayant survécu à l'heureux achèvement de la première session de la commission, s'est notamment traduit par le fait que l'administration, à la réserve de celle du travail, n'a donné aucune suite aux conclusions de ladite session, dont les services intéressés n'ont pas même, sauf erreur, reçu communication[29] ».

La fabrication de nouveaux organismes se fait parfois de manière erratique. Et Vichy doit composer avec des logiques institutionnelles préexistantes. L'intermède Flandin (décembre 1940-février 1941) voit ainsi naître le Conseil national, assemblée consultative que l'on s'essaye à rendre représentative, y compris en y intégrant bon nombre d'hommes politiques de la IIIe République (49 députés, 28 sénateurs, 2 maires). Parallèlement, le régime amplifie, sous couvert de corporatisme, la tendance déjà manifeste durant l'entre-deux-guerres à la représentation des intérêts économiques et sociaux. Certaines instances incorporent donc d'anciens membres du Conseil national économique (CNE) (tableau 2).

---

26. Dans une lettre à François Lehideux datée du 31 mars 1942, il écrit ainsi : « Je dis que le Conseil Consultatif, travaillant dans le cadre de sa mission telle que je l'ai définie, et sous la responsabilité personnelle de son président – responsable lui-même devant le ministre – est un rempart contre la reconstitution avouée ou larvée d'une nouvelle CGPF [Confédération générale du patronat français]. Démolissez le Conseil Consultatif : il se recréera vite un Conseil – occulte peut-être – mais qui ne sera plus ni consultatif, ni tripartite, et dont vous n'aurez plus le contrôle ». Il sous-entend en fait que c'est le grand patronat organisé qui cherche la disparition du CII (AN/F/37/77).

27. Décret nº 746 du 14 mars 1944 modifiant le décret nº 1667 du 6 juin 1942 portant création du Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale (AN/F/12/10143).

28. DGEN, *Plan d'équipement national, première tranche décennale, rapport général*, juin 1942, AN/F/60/658.

29. « Suggestions de M. le Président C.J. Gignoux en prévision d'une deuxième session », février 1942, AN/2/AG/648.

Tableau 2 : Instances où figurent au moins cinq anciens membres du CNE

Instances*	Effectifs
Conseil national	31
Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale	21
Comité d'études pour la France (Paris)	15
Conseil supérieur du travail	14
Corporation paysanne	10
Comité d'études des questions sociales	8
Centre d'information interprofessionnel (Conseil)	7
Conseil supérieur de la Charte	6

* Instances où entre 14 % et 40 % des membres sont issus du Conseil national économique.
Source : Auteurs.

La multiplicité des structures de réflexion économique et sociale du régime, leur développement inégal ainsi que le contraste entre leurs finalités, donnent un sentiment de dispersion. La plupart des groupements travaillent cependant de concert. La Fondation Carrel peut ainsi se prévaloir en 1943 d'avoir noué des relations de coopération avec vingt-trois organismes similaires (Drouard, 1992, p. 210-211). Son cas n'est pas isolé. Dès 1942, le CSEIC se félicitait des liens tissés avec neuf organisations[30]. À défaut d'avoir construit un paysage institutionnel à l'architecture aisément décryptable, le régime a pris grand soin de coordonner l'action de ses différentes composantes.

La division institutionnelle du travail d'expertise

L'absence de données d'archives homogènes rend délicate l'appréciation des formes de division du travail entre les instances du régime de Vichy. On peut en revanche tirer parti d'un critère d'objectivation systématique, relativement aisé à mettre en œuvre : les appartenances croisées des experts, fonctionnaires et autres représentants des corps sociaux à plusieurs instances de conseil[31]. En s'appuyant sur les interrelations que créent ces participations croisées entre les organismes, on peut en effet mesurer les rapports de distance et de proximité entre eux. Manifestations directes d'un ordonnancement institutionnel, elles permettent, en retour, d'étudier des parcours biographiques et des stratégies de carrière. Elles informent ainsi autant sur l'orientation idéologique des différentes institutions de conseil que sur les profils sociaux de leurs membres.

30. « Rapport général sur les organismes d'études », 15 décembre 1942, AN/F/12/10144.

31. Pour un exemple d'une telle démarche à une échelle macroscopique, on peut renvoyer à Le Minez, 2002. L'auteur reconstitue les proximités objectives entre branches d'activité économique à partir de l'observation des trajectoires de mobilité intersectorielle des salariés.

Cadre d'analyse

Sur les 1 618 individus qui peuplent la quinzaine de structures retenues initialement pour l'étude, seuls 186 (11,5 %) participent aux activités d'au moins deux groupements, le nombre maximum observé de multipositionnements étant de sept.

L'approche quantitative vise à montrer les implications d'une sensibilité qui était revendiquée par le régime, même si celui-ci, par ses divisions internes et les pressions politiques auxquelles il a été successivement soumis, ne s'est pas donné la peine d'en donner une traduction directe. Mieux, cet écart éventuel entre ce qui aurait pu constituer un organigramme idéal pour le régime et sa manifestation effective, fait partie à part entière de l'objet. D'un côté, en effet, on se situe sur le terrain, presque expérimental, d'un régime politique qui donne une grande importance à l'expertise et prétend en organiser les structures de la manière la plus rationnelle possible (c'est-à-dire technocratique). De l'autre, on se trouve confronté à une époque violente et mouvante, où les rapports de force sont instables et où les calculs de carrière des différents acteurs se révèlent à la fois plus ouverts (multiplication des postes d'une part, élimination d'une partie du personnel en place d'autre part pour des raisons « raciales » ou idéologiques) et plus contraints (choix de plus en plus difficile à effectuer entre la participation ou le refus).

À partir de nos données initiales, il nous a fallu opérer des scissions ou des regroupements entre institutions, dès lors qu'au sein d'une organisation pouvaient être distinguées des instances bien distinctes, entre lesquelles la division du travail soit strictement codifiée. Ainsi, pour des organismes comme la DGEN ou le CII, il paraît pertinent à l'analyse de produire deux listes, en distinguant les membres des conseils consultatifs, systématiquement liés aux dynamiques politiques internes à l'activité économique et sociale du régime, et le « personnel ordinaire », plus proche d'un profil d'experts ou de techniciens. Pour des instances décentralisées ou multilocalisées comme le Comité d'études pour la France, on se doit de séparer l'instance parisienne et ses commissions des groupes de province, que l'on peut pour leur part artificiellement regrouper au nom de leurs similarités dans leurs fonctions et dans le profil de leurs membres. Enfin, certains organismes qui se succèdent officiellement ne forment en réalité qu'une unique entité, tel le Comité consultatif de la famille qui, créé en 1941, cède la place deux ans plus tard au Conseil supérieur de la famille. À l'issue de ces regroupements, les quinze institutions initialement retenues se fondent en vingt-deux instances ou ensembles d'instances, qui servent de base à l'analyse.

L'évolution de la composition des institutions pose évidemment problème. Les sources sont à l'origine d'une première difficulté : si un organisme comme la Fondation Carrel fait l'objet d'un suivi continu de son personnel par l'entremise des registres de paie, si d'autres peuvent être appréhendés par les publications de nominations successives au *Journal Officiel* (représentation familiale ou Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale), d'autres ne sont connus que par des états du personnel à des périodes diverses (telle la Corporation paysanne), voire à un moment unique, comme le CII[32]. La seconde difficulté est de méthode. Même en supposant que l'on dispose de données continues, adopter les techniques d'analyse dynamique des réseaux désormais disponibles (Snijders, 2006)

32. « Organigramme », AN/F/12/10142.

constituerait pour ainsi dire un objet en soi : comment se reconfigurent les proximités et éloignements institutionnels au sein du régime, et dans le même temps comment pour les acteurs s'accumule ou se dilapide un capital relationnel ?

En s'en tenant à une approche morphologique globale, brossant sur une période artificiellement écrasée les grands traits du paysage institutionnel du régime en matière économique et sociale, la multidimensionnalité de l'étude reste importante. Aux 186 individus appartenant à plusieurs instances du régime sont en effet associés 114 profils ou patrons de réponses. Le tableau liant les individus à leurs participations correspond à ce qu'en analyse de réseaux on appelle un réseau d'affiliations. Il peut être décomposé en deux autres jeux de données : d'un côté, les relations entre individus créées par des appartenances communes ; de l'autre, les relations entre organisations effectuées par les individus (Wasserman, Faust, 1994, p. 295). Deux individus auront autant de relations qu'ils ont d'instances en commun ; deux instances ont autant de relations qu'elles « partagent » d'individus.

Méthodologiquement, ces données sont susceptibles de se voir appliquer de nombreux traitements issus en particulier de l'« analyse géométrique des données » (Le Roux, Rouanet, 2004) et de l'analyse des réseaux sociaux. À nos yeux, la complémentarité entre ces méthodes peut être envisagée de plusieurs manières. D'un point de vue analytique, un même objet peut être appréhendé à partir de jeux de données différents, les résultats produits par chacun venant conforter ou infléchir son analyse globale. Ce n'est pas ici la méthode qui prime, ni l'idée qu'une vision du monde social lui est sous-jacente (pour un exemple, Denord, 2003), mais la tentative d'articuler des approches différentes (voir encadré). C'est ce que font de nombreux analystes de réseaux qui utilisent analyse des correspondances ou analyse en composantes principales, mais sans renvoyer au nuage des modalités et encore moins à celui des individus (Scott, 2000, p. 153-157). À l'inverse, des éléments de « réseaux » peuvent trouver leur place dans un cadre géométrique. La stratégie de recherche adoptée ici combine les deux approches pour se situer à deux échelles d'analyse : le niveau mésoscopique des institutions grâce à des méthodes géométriques (ACP et classification) ; le niveau microscopique des individus grâce au calcul de scores individuels classiques en analyse de réseaux.

Une opposition supposée de méthodes

L'opposition supposée entre analyse géométrique et analyse de réseaux relève davantage d'une différence de données utilisées que de choix épistémologiques. Contrairement à une critique commune, les analyses factorielles ne présupposent pas de modèle explicatif *a priori*. Les statisticiens qui en France ont promu cette approche aiment d'ailleurs rappeler dans la lignée de Jean-Paul Benzécri que « le modèle doit suivre les données, non l'inverse » (Rouanet, Le Roux, 1993, p. VI). Ils observent néanmoins une affinité, non exclusive, entre leur méthode et la théorie des champs de Pierre Bourdieu (Rouanet, Ackermann, Le Roux, 2000 ; Gollac, 2004). L'analyse géométrique permet, en effet, d'appréhender simultanément un espace d'individus et un espace de propriétés. On peut ainsi faire correspondre à une vision spatiale du monde social une représentation spatiale des données. Dans les analyses de réseaux, c'est le « réseau » qui est considéré comme le cadre dans lequel s'insère l'action d'un individu pouvant la contraindre ou au contraire la faciliter. Il s'agit de porter davantage l'attention sur les propriétés relationnelles des acteurs étudiés que sur des propriétés sociales attachées

à leur personne ou aux groupes dont ils sont issus. Analyse géométrique et analyse de réseaux sont donc toutes deux utilisées dans une perspective « structurale », mais ce ne sont pas les mêmes relations qui importent. Dans le cadre de l'analyse géométrique des données, les variables forment, le plus souvent, un ensemble d'informations telles que des individus statistiques soient comparables (sexe, niveau de formation, activité professionnelle, par exemple). Dans le cadre des analyses de réseaux, les données sont constituées par des liens entre des individus définis par l'échange de biens, l'interconnaissance, l'inter-citation, la participation conjointe à un événement, etc.
Les méthodes géométriques sont particulièrement sollicitées pour l'étude de relations objectives entre « agents », donnant à voir à travers les interrelations entre variables des principes structurants. Elles permettent ainsi de penser comme possibles des relations entre agents proches, au regard de la possession de certaines propriétés. Les secondes, en ne prenant en compte que des relations effectives, supposées plus « réelles » que les relations objectives, feraient apparaître une structure relationnelle, exerçant une contrainte « formelle » sur l'action des « acteurs ». Privilégier les relations objectives amène à penser que l'analyse de réseaux, qui n'intègre pas toujours les caractéristiques sociales des agents, est incapable d'expliquer la relation qui unit les positions qu'ils occupent et les ressources, acquises dans et hors de la structure relationnelle, dont ils sont dotés (Bourdieu, 2000, p. 242-243). Du second point de vue, seule cette structure relationnelle importe et « s'il existe des régularités d'association du type "qui se ressemble s'assemble" l'analyse des réseaux entend n'en rendre compte que par les réseaux » (Degenne, Forsé, 1994, p. 11).
Les données utilisées ici désamorcent ce type d'opposition : on soumet à l'analyse géométrique des données classiques d'affiliation. Or, un réseau reconstitué sur la base d'affiliations donne à voir des relations interindividuelles dont on ne peut garantir le caractère effectif. C'est d'autant plus vrai que les institutions peuvent être tentées d'essayer de capter une part du capital symbolique associé à certains individus (grands patrons, universitaires réputés, etc.) qui, par leur présence, au moins sur le papier, témoignent de la moralité de la cause défendue. En contrepartie, leur participation concrète peut s'avérer faible ou nulle. Dès lors, ce sont davantage des relations potentielles et donc un potentiel d'action que l'on est susceptible de saisir. C'est aussi la raison pour laquelle nous préférons dans les développements qui suivent l'analyse de l'espace institutionnel à celle du réseau interindividuel.

Les grands axes d'opposition entre les institutions socio-économiques du régime

L'analyse en composantes principales (ACP) du tableau des relations établies par les individus entre les instances permet d'identifier et de hiérarchiser plusieurs principes structurants[33]. Trois axes peuvent être retenus pour décrire les relations entre les principales institutions économiques et sociales du régime.

33. Il pourrait sembler naturel de traiter le tableau instances/instances à partir d'une analyse des correspondances. La présence d'effectifs rares rend cependant l'analyse inexploitable. On a privilégié une ACP normée, en désymétrisant au préalable le jeu de données : chaque instance est caractérisée par la proportion que ses membres représentent au sein des autres instances. Une pondération a également été introduite. Le poids de chaque individu (instance) dépend du ratio nombre d'individus multipositionnés/effectifs de l'instance. On a ensuite construit une échelle de poids en dix classes. Sur ce type d'approche, voir Lebaron (2006).

Le premier ($\lambda_1 = 4{,}56$, $t_1 = 20{,}74$ %, graphique 1)[34] sépare les instances de représentation du monde économique et social d'avec l'ensemble des autres organismes et en particulier les services techniques. D'un côté, le Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale, la commission économique du Conseil national, le Conseil supérieur du travail ou de la Charte, se caractérisent par la prépondérance en leur sein de professionnels de la représentation économique, sociale et politique. De l'autre, les conseils d'études économiques, des questions sociales, ainsi que la DGEN, comptent dans leur rang bon nombre de spécialistes issus soit d'organismes patronaux, soit de la fonction publique. Cette dichotomie observée renvoie également à deux horizons de réflexion et d'action : plutôt le moyen ou long terme dans le cas des institutions de la partie gauche du graphique ; plutôt le court terme dans la partie droite.

Graphique 1 : Nuage des individus (instances) dans le plan 1-2

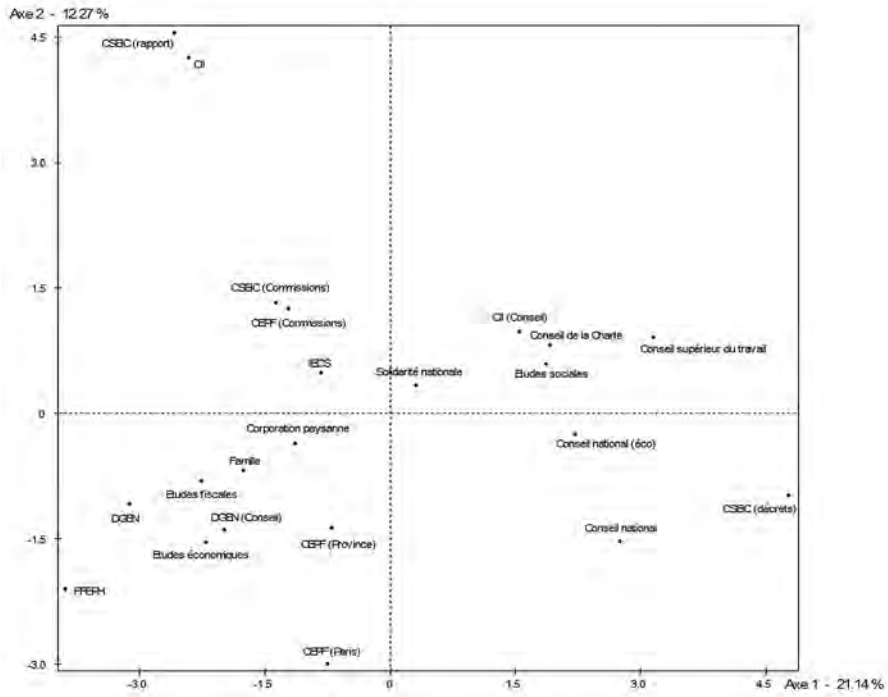

Source : Auteurs.

Ces principes d'opposition trouvent une traduction explicite dans les discours qui émanent des différentes institutions vichyssoises. Les tensions entre la DGEN et le Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale se lisent par exemple en toutes lettres dans les rapports produits par ces deux organes. Le conseil consultatif de la DGEN s'en prend au modèle du « lieu neutre » (Bourdieu, Boltanski, 2008) en revendiquant dans son plan décennal avoir « trouvé expédient de rechercher [ses] avis un par un au cours d'une enquête

34. λ_1 renvoie à la valeur propre de l'axe, t_1 au taux de variance.

fatalement longue (et actuellement très loin d'être terminée) plutôt que de réunir en un Conseil, où les intérêts s'opposent et se neutralisent, les hommes susceptibles de les fournir[35] ». Inversement, le CSEIC dans son rapport sur le plan et la politique économique voit dans la DGEN une réalisation « encore bien timide, bien incomplète », bien que « plus ample » et « plus efficace » que « les créations de l'entre-deux-guerres[36] ». Ces deux organismes ont certes des membres en commun, mais leur production les distingue nettement : le plan de la DGEN s'essaye à des chiffrages, alors que celui du CSEIC a essentiellement pour but de « préciser la notion générale de plan[37] ».

Le deuxième axe ($\lambda_2 = 2{,}35$, $t_2 = 12{,}08$ %, graphique 1) fait apparaître une hiérarchie qui traverse l'ensemble des instances. Elle échelonne leur position et la composition de chacune, en séparant organes directeurs, commissions et personnel ordinaire. Les individus statistiques les plus contributifs sur cet axe sont ainsi des services techniques (section du rapport du CSEIC, CII) au sein desquels le Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale n'a cessé de puiser ses ressources. La loi du 12 avril 1944 instituant le CII entérine d'ailleurs cet état de subordination en précisant qu'il doit « mettre ses services à la disposition du Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale pour l'exécution des études et des travaux de secrétariat qui lui seront demandés par le conseil[38] ».

Le troisième axe d'opposition (λ_3=2,48, t_3=11,29 %, graphique 2) distingue enfin entre le pôle technocratique et le pôle traditionaliste du régime. De manière intéressante, il vient à la fois confirmer, et relativiser en la plaçant à la troisième place, une dichotomie historiographique classique, qui elle-même ne fait que reprendre une vieille terminologie vichyssoise. Habituellement résumée par la formule d'Henri Moysset, l'opposition entre « jeunes cyclistes » (technocrates de choc) et « vieux romains » (réactionnaires) se matérialise sur le graphique 2 par la distance séparant d'un côté les organismes de promotion de la famille, la Corporation paysanne ou le Conseil national, et de l'autre l'instance parisienne du Comité d'études pour la France par exemple.

Un univers polycentrique

Après avoir retracé les grands axes de structuration du paysage institutionnel vichyssois, on peut entrer dans le contenu de son organisation. On en revient pour ce faire au tableau instances/instances, en lui appliquant cette fois une méthode classique en analyse des réseaux sociaux : la recherche d'équivalence structurale. Plutôt que de mesurer directement quelle instance se situe à proximité de telle ou telle autre, on considère comme proches des organes qui présentent des profils de liens comparables avec les autres instances. En d'autres termes, l'analyse structurale substitue à l'examen des proximités immédiates, deux à deux, la place relative de chaque entité dans un ensemble. Dans la lignée des travaux pionniers de Ronald Burt, on retient ici comme critère d'équivalence structurale la distance euclidienne entre individus (cette mesure donne des résultats comparables à ceux obtenus

35. DGEN, *Plan d'équipement national, op. cit.*, p. 32, AN/F/60/658.
36. CSEIC, *La politique économique et les problèmes du plan*, juin 1943, p. 19 (AN/F/12/10144).
37. *Ibid.*, p. 7.
38. *Journal Officiel*, 14 avril 1944, AN/F/12/10142.

Graphique 2 : Nuage des individus dans le plan 1-3

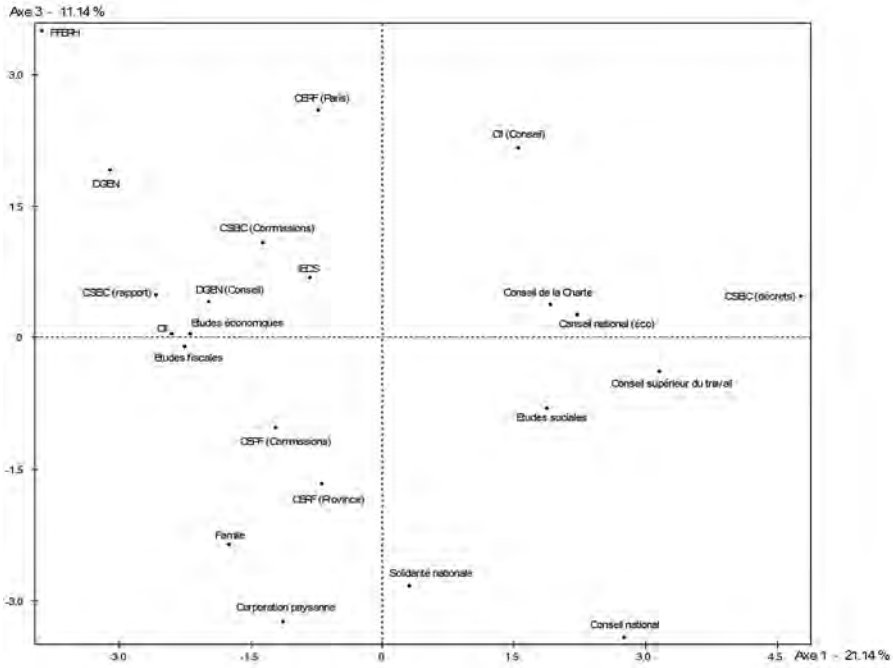

Source : Auteurs.

avec des corrélations en utilisant des algorithmes comme CONCOR)[39]. On peut ainsi directement s'appuyer sur les résultats dégagés par l'analyse factorielle que l'on soumet à une classification ascendante hiérarchique (CAH) réalisée à partir de l'ensemble des axes. On a choisi ainsi de distinguer 6 classes parmi les 22 instances étudiées (graphiques 3 et 4).

---

39. Burt, 1976. Dans cet article, Ronald Burt explique que l'on peut définir l'équivalence structurale dans un réseau sur la base de la distance euclidienne. Deux acteurs seront strictement équivalents si la distance qui les sépare est nulle. L'équivalence stricte étant sociologiquement peu crédible, Burt propose de relâcher la définition, en qualifiant d'équivalents des individus entre lesquels la distance euclidienne est inférieure à un critère alpha. Il propose pour déterminer la valeur de alpha de procéder à une classification ascendante hiérarchique. « A hierarchical cluster analysis will present a succession of alternative, increasing values of alpha. The first value of alpha will be zero. The actors who occupy structurally equivalent positions when alpha equals zero are equivalent under the definition of strong equivalence [...]. Subsequent values of alpha are then obtained by combining individual positions of actors into subsets of positions which are more similar to each other that they are to other actor positions. This processus continues by gradually allowing greater and greater social distances between actors clustered together as being structurally equivalent. Under the final value of alpha for a network, all actors will be clustered together into a single network position even though they are separated by considerable social distances » (p. 97). Cette procédure est disponible dans le logiciel Ucinet (Network>Roles& Positions>Structural>Profile). Nous avons cependant utilisé un logiciel classique d'analyse de données (SPAD) : l'avantage est de pouvoir représenter géométriquement la classification dans l'espace construit par l'ACP.

Graphique 3 : CAH dans le plan 1-2

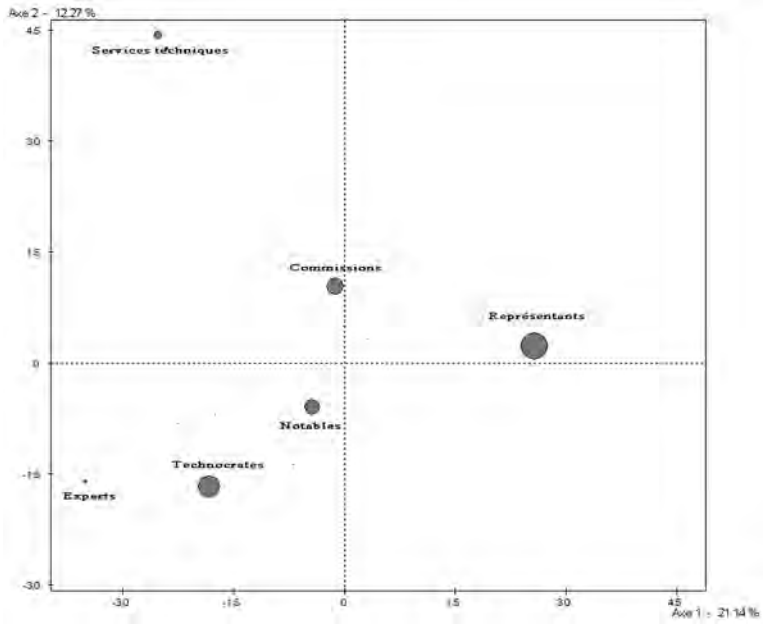

Source : Auteurs.

Graphique 4 : CAH dans le plan 1-3

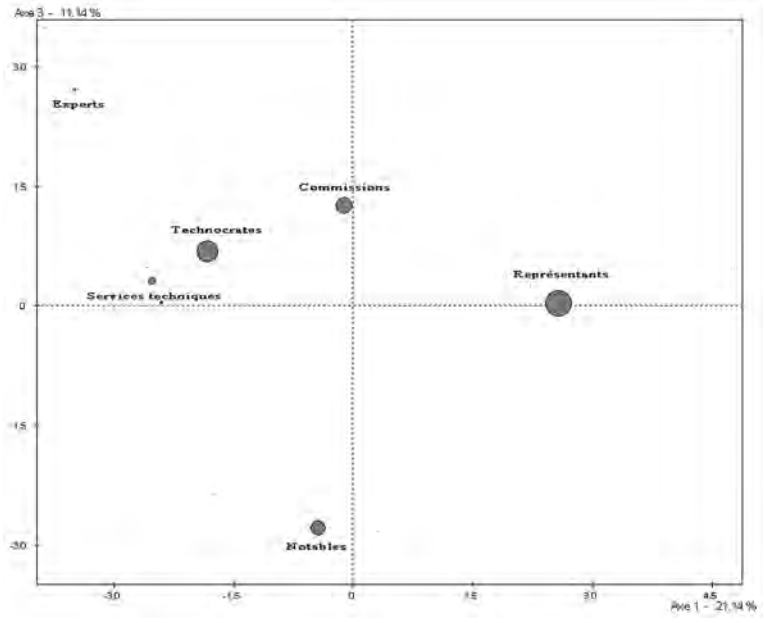

Source : Auteurs.

On peut, sur la base de la CAH, réorganiser le tableau d'origine. La représentation par blocs offre aux lecteurs la possibilité d'une évaluation et d'une relativisation des résultats. Elle fournit simultanément (diagramme 1) des informations relatives :

– au regroupement des organes de conseil en sous-groupes : six principaux ensembles, ou « blocs », partitionnent l'espace organisationnel vichyssois. Ils sont visualisables sous forme de quadrilatères dans la succession des lignes (comme des colonnes) ;

– à la cohérence interne à chacun de ces blocs. Le premier bloc (organes de représentation du monde économique et social) est ainsi très dense : les instances qui le composent partagent un grand nombre de membres en commun. En comparaison, le dernier bloc fait montre d'une densité interne relativement faible ;

– à l'étanchéité relative de chaque bloc : pour des effectifs à peu près comparables, le bloc 2 (CII, section du rapport du Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale) est beaucoup plus centré sur lui-même que le bloc 5 (DGEN et Fondation Carrel) ;

– à la structure des liens de chaque organe considéré isolément : du même coup, cette présentation permet un contrôle, en mettant à la disposition des lecteurs les données brutes sur lesquelles se fondent les agrégations proposées.

Révélées par l'analyse structurale, les affinités électives entre instances permettent de dégager noyaux et périphéries au sein du paysage institutionnel vichyssois. À chacun de ces blocs correspondent des trajectoires sociales et politiques.

Le premier noyau (le bloc 1) se compose d'instances de représentation économique et sociale qui recrutent largement au sein du patronat chrétien et de la frange syndicaliste ralliée au régime. Le Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale domine très largement ce bloc par les liens qu'il possède avec des instances aux profils nettement distincts.

Le deuxième noyau (le bloc 3) a l'allure d'un cercle de technocrates. Il s'organise autour du Conseil consultatif de la DGEN et de l'instance parisienne du Comité d'études pour la France. Si officiellement le premier ne comprend pas de représentants d'intérêts économiques, il rassemble polytechniciens, anciens ingénieurs des Ponts et permanents patronaux. Quant au second, il adjoint à un petit groupe de dirigeants, pour la plupart issus des grands corps (Ponts-et-Chaussées et Conseil d'État), des membres classés en quatre catégories : « patrons » (des présidents de grandes fédérations patronales, des directeurs de comités d'organisation ou de grandes entreprises), « ouvriers » (d'anciens leaders de la tendance anticommuniste de la CGT ou de la CFTC), « agriculteurs » (des responsables de la Corporation paysanne) et « autres » (en fait des hauts fonctionnaires, dont plusieurs inspecteurs des finances, ainsi que des universitaires).

Nettement moins dense que les deux précédents, un troisième noyau (le bloc 4) réunit les notabilités politiques du régime, et en particulier les élites provinciales. C'est ce type de personnalités qui peuplent le Conseil national, la Corporation paysanne ou même les instances décentralisées du Comité d'études pour la France, inégalement développées selon les villes, mais qui intègrent dans un seul réseau des responsables de Chambres de commerce, de sociétés savantes, des médecins, des maires et quelques universitaires.

Diagramme 1 : Relations inter- et intra-classes

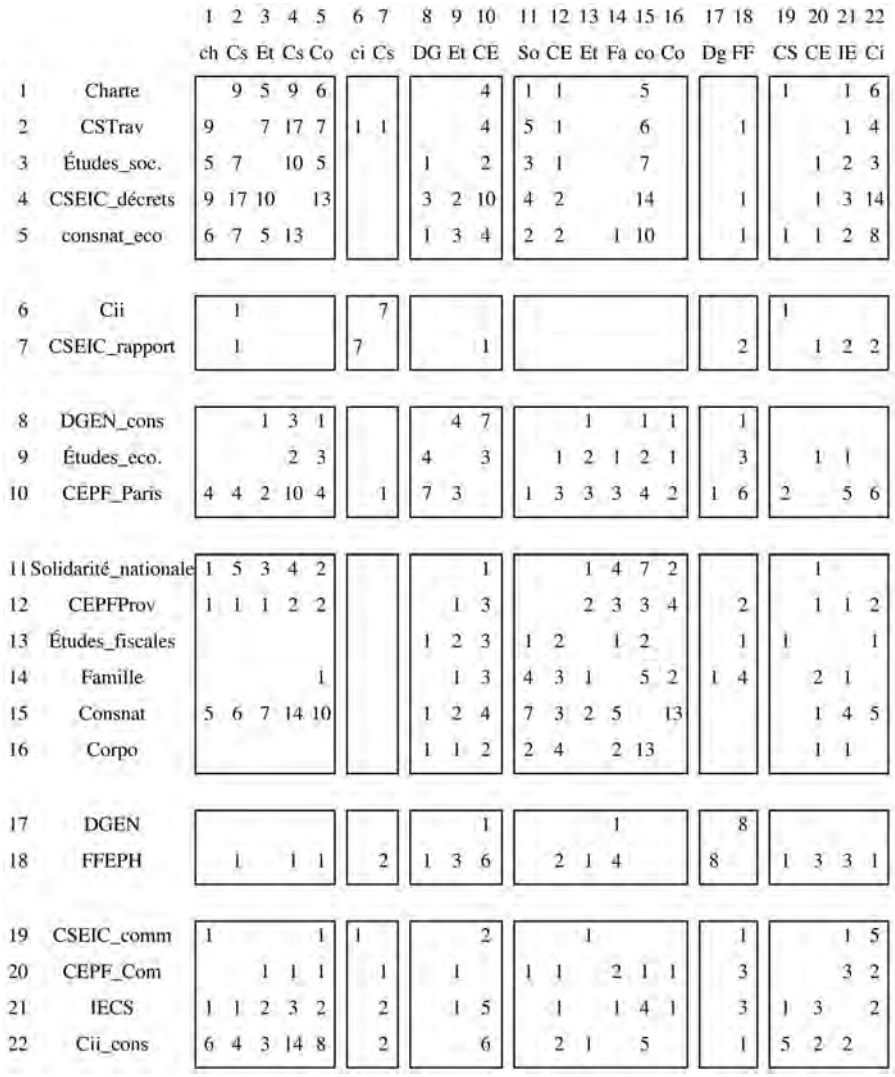

Source : Auteurs.

Aux côtés de ces trois noyaux, des périphéries bien distinctes se dessinent : les services techniques de la représentation sociale ; les organismes de recherche bureaucratisés (DGEN et FFEPH) ; les commissions des cénacles technocratiques.

À considérer le schéma des relations tissées entre ces différents pôles, l'idéal d'interconnexion du régime ne semble pas avoir été atteint. Le système mis en place doit essentiellement sa cohésion à la technocratie qui joue un rôle de pivot dans le réseau institutionnel vichyssois en reliant experts, notables et représentants (schéma 1).

Schéma 1 : Représentation simplifiée des relations entre les blocs

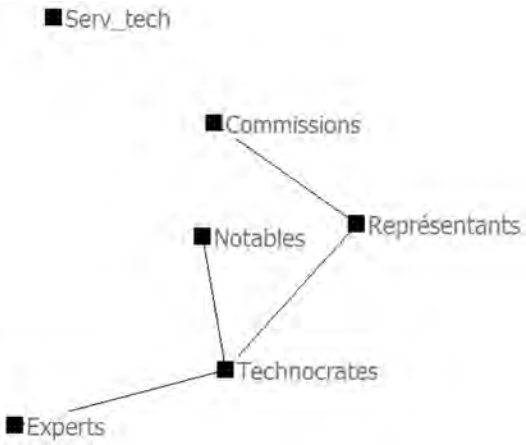

Source : Auteurs.

Les connecteurs du régime

La démarche adoptée permet de traiter à la fois des instances et des personnalités qui les composent. Dans cette perspective, la différence entre les échelles micro- et mésoscopique est ici d'autant plus ténue que la seconde se construit au sens propre à partir de la première. C'est pourquoi le calcul d'indicateurs de centralité et de pouvoir facilite l'identification d'individus qui assurent (potentiellement) des liaisons entre les diverses régions de l'espace institutionnel que dessinent les instances d'expertise économique et sociale (Freeman, 1978).

Un potentiel d'action inégalement distribué

Trois mesures ont été retenues : le degré, c'est-à-dire le nombre de personnalités auxquelles un acteur peut avoir accès ; l'intermédiarité de flots, qui renseigne sur la fréquence avec laquelle un acteur est un passage incontournable pour que des relations s'établissent entre d'autres acteurs ; l'intermédiarité de secteurs, qui souligne la capacité d'un individu à établir des liens entre des instances rarement mises en relation[40]. Pour chaque individu *i* et pour chaque instance dont i est membre, on additionne la fréquence d'appartenance à cette instance au sein de la population (fs). L'intermédiarité de secteurs varie de 0 à 1 et se définit de la manière suivante, avec $\delta si = 1$ si l'individu i est membre de l'institution s et $\delta\ si = 0$ s'il ne l'est pas :

$$SI_i = \frac{\sum_s \delta_{si} \frac{1}{fs}}{\sum_s \frac{1}{fs}}$$

40. Pour une autre utilisation de cet indicateur : Denord, Hjellbrekke, Korsnes, Lebaron, Le Roux, 2011. On s'est inspiré de ce que Burt appelle des « relations exclusives ».

Ces indicateurs ont été choisis parce qu'ils ne sont qu'imparfaitement corrélés (tableau 3) et donnent donc un éclairage différent sur le positionnement et les stratégies adoptés par les acteurs. Mieux, ils font ressortir trois profils distincts (tableau 4).

Tableau 3 : Corrélations entre les différentes mesures de centralité

	Degré	**Intermédiarité**	**Secteurs**
Degré		.380	.260
Intermédiarité	.380	.456	
Secteurs	.260	.456	

Source : Auteurs.

Le degré met en valeur des professionnels de la représentation. La conjonction parmi les individus les plus centraux sous ce rapport de syndicalistes ouvriers CGT, CFTC et Croix de feu, de dirigeants de l'UIMM et de responsables de l'Union nationale des syndicats agricoles, résulte du volontarisme institutionnel du régime et d'une logique de neutralisation des intérêts sociaux qu'il revendique.

Considérée sous l'angle de l'intermédiarité, la hiérarchie des acteurs change cependant. Théoricien du corporatisme et l'un des principaux idéologues vichyssois, Louis Salleron reste certes en première place. Mais des profils d'experts, en apparence moins politisés, se dégagent également. Ce sont ainsi des spécialistes du domaine de la famille et de la population (Alfred Sauvy ou Jacques Doublet), siégeant tout à la fois dans des organismes de propagande et dans des lieux de recherche, qui sont les plus à même de contrôler l'information circulant au sein des instances du régime.

Quand enfin on examine la place des acteurs en fonction du cumul de positionnements rares, c'est le noyautage effectué par les résistants qui apparaît (même si certains Vichyssois ont également un indice élevé). Aux deux premiers rangs en matière d'intermédiarité de secteurs se trouvent ainsi Albert Gazier et Raoul de Vitry. Tandis que le premier milite activement au sein de Libération Nord de la CGT clandestine, le second, un industriel, fait partie de l'Organisation civile et militaire et du Conseil national de la résistance.

Après savoir successivement donné une représentation des relations interindividuelles définies par les coappartenances institutionnelles et des relations interinstitutionnelles objectivées par les coprésences individuelles, on peut combiner les deux et situer la position de chaque individu dans l'espace institutionnel.

Tableau 4 : Indicateurs de position relative des principaux experts*

Nom	Degré	Nom	Intermédiarité	Nom	Secteur
Salleron	1	*Salleron*	1	*Gazier*	1
Roy	2	*Sauvy*	2	*Vitry_de*	2
Bonnet	3	*Doublet*	3	*Mersch*	3
Vitrac	4	*Guebriant_de*	4	*Bonnet*	4
Goussault	5	*Darrigol*	5	*Painvin*	5
Perès	5	*Painvin*	6	*Detœuf*	6
Savoie	7	*Bonnet*	7	*Tavernost_de*	7
Lente	8	*Gazier*	8	*Bonvoisin*	8
Painvin	8	*Lente*	9	*Halle*	9
Prache	8	*Mersch*	10	*Vitrac*	10
Comar	11	*Perroux*	11	*Roy*	11
Coustenoble	11	*Bonvoisin*	12	*Laufenburger*	12
Gignoux	11	*Hourdin*	13	*Blanchard*	13
Guebriant_de	11	*Roy*	14	*Boude*	14
Laederich	11	*Garric*	15	*Lente*	15
Verger	11	*Gault*	16	*Perroux*	16
Fort_Lavauzelle	11	*Dalemont*	17	*Darrigol*	17
Lassalle	18	*Roussel*	17	*Le_Roy_Ladurie*	18
Sauvy	19	*Garnier*	19	*Foulet*	19
Charbin	20	*Bazy*	20	*Vandenddrische*	20
Paul	20	*Comar*	21	*Savoie*	21
Bonvoisin	22	*Comte_Offenbach*	22	*Romier*	22
Romier	22	*Dieterlen*	22	*Comar*	23
Detœuf	24	*Dupuy*	22	*Lassalle*	24
Gazier	25	*Hoog*	22	*Bardet*	25
Siegfried	25	*Parenteau*	22	*Sabin*	26
Laguionie	27	*Piette_Esnault*	22	*Allix*	27
Lepercq	27	*Goussault*	28	*Sauvy*	28
Merceron_Vicat	27	*Garcin*	29	*Fain*	29
Thiriez	27	*Vitrac*	30	*Comte_Offenbach*	30

* Aux scores bruts, on a préféré substituer des rangs, nettement plus suggestifs.
Source : Auteurs.

Un très petit monde

Si l'on admet que les relations dyadiques entre blocs relèvent moins d'une logique structurale que celles qui s'établissent entre au moins trois d'entre eux (Degenne, Forsé, 1994, p. 140-141), seule une poignée d'« experts » retient l'attention (tableau 5). Ils ne sont en effet que 22 sur les 1 618 membres initiaux (1,35 %) à appartenir à des instances assignables à aux moins trois blocs. Ils ne représentent que 11,82 % des 186 individus siégeant dans plusieurs instances. Que ces pourcentages soient si faibles confirme que les organes d'« expertise » socio-économique de Vichy, loin de constituer un univers indifférencié, étaient solidement structurés pour ne pas dire cloisonnés. Les initiatives du régime se sont accompagnées d'une segmentation entre commissions, services techniques, conseils d'experts et aréopages de notables, de représentants ou de technocrates. Et par opposition à la recherche de complémentarité qui aurait été une ligne de conduite possible, Vichy a davantage juxtaposé les manières de faire plutôt que tenter de les faire communiquer.

Tableau 5 : Experts assignables à au moins trois blocs d'institutions

	Représentation	Services tech.	Technocrates	Notables	Experts	Commissions
Charbin/Lassalle/Romier/Roy	1	0	1	1	0	0
Comar/Davezac/Lente/Mersch	1	0	1	0	0	1
Coustenoble/Gignoux/Merceront-Vicat/Mignon/Painvain/Paul/Thiriez/Villiers	1	0	0	1	0	1
Doublet	0	0	0	1	1	1
Garnier	0	1	1	0	0	1
Gazier	0	0	1	1	1	1
Perroux	1	0	1	0	1	1
Salleron	0	0	1	1	0	1
Sauvy	0	0	1	1	1	0

Source : Auteurs.

La plupart des recoupements ont été le fait d'un individu et d'un seul. Il n'y a guère que le monde de la représentation économique à avoir échangé plus d'une personne avec deux autres secteurs. Ces intersections multiples correspondent à des profils collectifs. De vieux professionnels de la représentation (d'anciens membres du Conseil national économique) associent à la représentation économique et sociale proprement dite, la participation aux instances technocratiques et la fréquentation des institutions destinées aux notables. De jeunes responsables patronaux s'activent au sein des commissions mises en place par le régime sans pour autant figurer parmi ses notabilités, à la différence d'un groupe intermédiaire qui compte dans ses rangs l'ancien et le futur patron des patrons. Notables du régime, ses membres siègent dans des commissions mais ne s'investissent guère dans les cénacles technocratiques.

La majorité des cas (les singletons représentés sur le graphique 5) invite cependant à compléter l'analyse structurale par une analyse biographique plus fine[41].

Graphique 5 : Singletons dans le plan 1-2

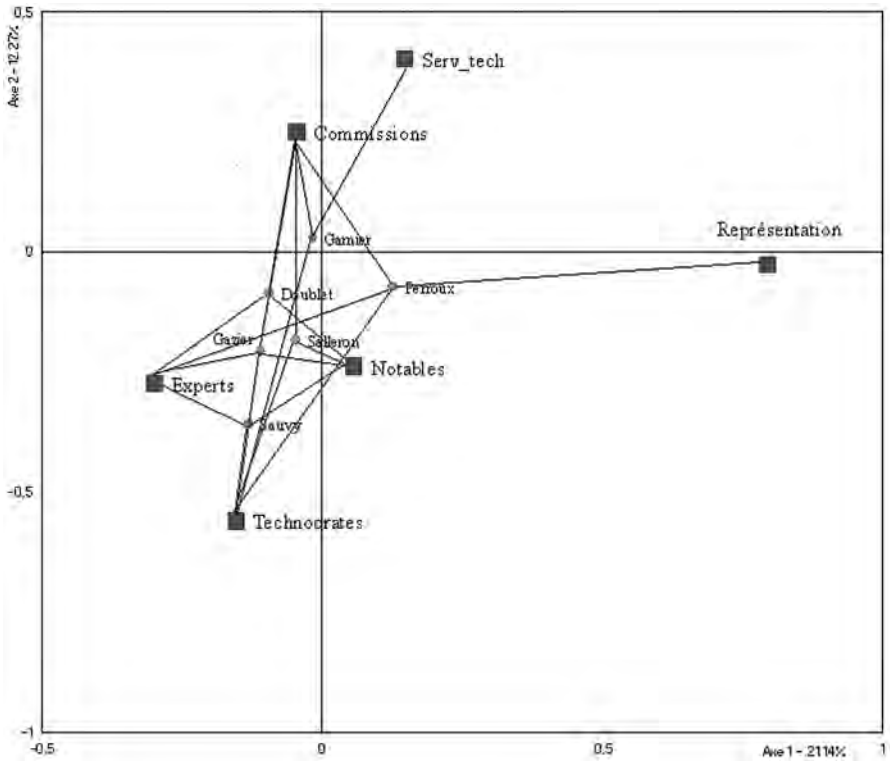

Source : Auteurs.

Des usages contrastés de Vichy

Deux figures illustrent d'abord les stratégies très antagonistes qui peuvent être adoptées dans un régime autoritaire. La première, celle de Louis Salleron, évoque le parcours d'une partie des « révolutionnaires conservateurs » de l'entre-deux-guerres qui trouvent dans Vichy la réalisation d'une large part de leurs aspirations (Kessler, 2001). Catholique intransigeant, militant de la Jeune droite (*Combat, Civilisation)*, Louis Salleron a en effet soutenu en 1937 une thèse vantant les mérites du corporatisme agricole. Monarchiste (il a été rédacteur en chef du *Courrier Royal*), membre influent de l'Union nationale de syndicats agricoles, cet enseignant de la Faculté libre de droit ne peut que voir d'un bon œil advenir la Révolution nationale. N'écrivait-il pas avant guerre que « le régime social dans lequel nous vivons a donné trop d'importance à la notion de liberté » (Salleron, 1937,

41. Dans les développements qui suivent, on ne traite pas du cas d'Henri Garnier dont le profil est très proche de celui des représentants du monde économique. Sa participation aux « services techniques » se limite en fait à un rôle de rapporteur au Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale.

p. VI) ? Celui de Vichy, autoritaire et corporatiste, lui offre la possibilité de mettre en pratique les « idéaux » dont il se réclamait[42]. Tout l'oppose à Albert Gazier, membre de la SFIO depuis 1932 et secrétaire général de la Chambre syndicale des employés de la région parisienne depuis 1935. À l'heure où les confédérations syndicales ont été dissoutes, ce permanent maintient la présence syndicale dans les instances du régime tout en s'investissant avec conviction dans l'action clandestine. Il échappe même de peu à l'arrestation et doit rejoindre Alger en 1943. Son insertion dans les rouages vichyssois découle avant tout d'une stratégie de captation de l'information économique et sociale qui y circule. Rien de commun donc avec Louis Salleron qui se situe résolument à l'articulation entre différentes facettes du régime pour le rendre plus efficace. Peu de temps avant le débarquement allié en Normandie, il participe même à la création d'une énième commission, dite « des problèmes d'avenir », commune au Conseil national corporatif agricole et au Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale[43].

D'autres cas se révèlent plus difficiles à analyser. Prenons celui de Jacques Doublet : la présence de ce membre du Conseil d'État dans une institution d'expertise comme la Fondation Carrel interroge. Par maints aspects, elle pourrait avoir été fortuite. Représentant du ministre de l'Agriculture auprès de la Corporation paysanne, Doublet est amené par un conflit interne à en démissionner le 2 décembre 1942 (Boussard, 1980, p. 182). Six jours plus tard, il est recruté comme conseiller technique à temps partiel par le Comité de direction de la Fondation Carrel, qui l'affecte au « Centre de la mère et de l'enfant » où il apporte ses compétences de juriste et sa fibre nataliste (il avait été avant-guerre le premier secrétaire général du Haut Comité de la Population) (Drouard, 1992, p. 432). Coïncidence ou position de repli ? Dans le premier cas, les compétences et le parcours de Doublet le destinaient « naturellement » à entrer dans une institution d'expertise. Dans le second, c'est un concours de circonstances qui l'a amené à établir un pont avec ce troisième type d'institutions. Cette incertitude d'interprétation est *a priori* plus gênante pour l'historien que pour le sociologue ou le politiste : ce qui compte est que Doublet, entre autres auteur d'une thèse publiée en 1937 (Doublet, 1937), disposait des titres de créance intellectuelle et, surtout sans doute, du réseau relationnel nécessaires, pour pouvoir être considéré comme « expert » dans une institution fort hétérogène dans sa définition de « l'expertise ». Mais cette analyse peut toutefois être mise en regard de celle qui concerne deux autres figures majeures pour nous, celles d'Alfred Sauvy et de François Perroux.

Le tableau 5 témoigne qu'il s'agit là des deux personnalités les plus sécantes de tout le régime, si l'on prend en considération non pas le nombre d'appartenances institutionnelles mais leur diversité ; les deux hommes ne relient pas moins de quatre des six blocs que nous avons identifiés. Leur profil n'est pas sans ressemblances puisque l'un comme l'autre incarnent, chacun à sa manière, une approche de l'économie politique « ouverte » vers des dimensions multiples et souvent innovantes (le « social », la statistique, la profondeur historique, l'international). Il est donc *a priori* tentant de voir dans leur multipositionnalité une traduction directe de leurs conceptions intellectuelles et de leur manière de travailler. Alfred Sauvy par

42. Les archives relatives à l'action de Louis Salleron sous le régime de Vichy et notamment sa correspondance peuvent être consultées aux Archives nationales sous la cote AN/F/10/5126. Sur l'idéologie de Salleron, voir Gros, 2011.

43. AN/F/22/4962.

exemple, fondateur et directeur de l'Institut de conjoncture au sein de la Statistique Générale de la France, est gros consommateur et diffuseur de données. De son côté, François Perroux lance en 1944 un Institut de science économique appliquée (ISEA). Cet « espace institutionnel de dialogue entre économistes de tendances plurielles » (Weiller, Carrier, 1994, p. 95) se consacre (contrairement à ce que son nom indique) à la recherche théorique dont il entend irriguer la haute fonction publique et le monde de l'entreprise. Pour Perroux, rien n'est plus absurde que de vouloir opposer l'économique et le social : « Ce ne sont pas *deux* domaines séparés par une ligne frontière : c'est le *même* domaine aperçu sous des angles d'observation différents » écrit-il en 1943 (Perroux, 1943, p. 117).

Mais comme toujours cette vision idéelle ne saurait à elle seule valoir explication. D'un point de vue politique, les deux hommes construisent l'un comme l'autre une forme d'« inclassabilité » et travaillent aussi bien avec Vichy qu'avec les réseaux du gouvernement d'Alger. Après-guerre, ils adopteront deux postures toutes différentes envers cette ambivalence : une revendication presque provocatrice pour Sauvy, un silence de plomb pour Perroux. Reste à savoir si l'on est en droit d'opposer un Doublet, contraint au repli à la fin 1942, et un Perroux ou un Sauvy habiles manipulateurs de réseaux. Là encore l'interprétation n'est pas si simple. Perroux, qui jouit de tous les titres de reconnaissance dans sa spécialité universitaire (l'agrégation et le professorat en sciences économiques), a été consacré par le poste de secrétaire général de la Fondation Carrel. Mais il en démissionne en décembre 1943 et est alors amené à lancer sa propre association qui bénéficie de parrainages prestigieux. Charles Rist, Jacques Rueff ou encore André Siegfried figuraient initialement à son comité de patronage[44]. Le cas d'Alfred Sauvy est plus instable : à la manière d'un équilibriste, il tente depuis les années 1930 de concilier une légitimité savante, une influence d'expert sur les réseaux politiques, un engagement nataliste et une reconnaissance « médiatique » auprès du grand public cultivé. Son positionnement sous l'Occupation, que nous objectivons ici, est compatible avec l'idée que, jusqu'à la Libération incluse, la stratégie relationnelle et institutionnelle tous azimuts d'Alfred Sauvy provient de l'impossibilité d'atteindre le niveau de responsabilités qu'il jugerait digne de lui (Rosental, 2003, p. 118-136).

Usage offensif ou défensif des réseaux institutionnels transverses ; adéquation entre constructions savantes et capital relationnel ; rôle des stratégies de double jeu entre collaboration et Résistance : si les figures de Doublet, Sauvy et Perroux ne se prêtent pas à l'interprétation univoque, elles présentent l'intérêt de mettre sur la piste d'explications d'ensemble. Que les trois personnages aient plus tard atteint le sommet dans leurs domaines respectifs (Doublet succèdera à Pierre Laroque à la Direction générale de la Sécurité Sociale ; Perroux puis Sauvy seront élus au Collège de France) soulève en outre la question du lien entre positionnement sous Vichy et reconversions d'après-guerre. L'analyse amène ainsi à reconsidérer l'élimination de certaines structures et de certaines personnalités survenues à la Libération dans le domaine de la politique économique et sociale.

---

44. *Institut de science économique appliquée*, Paris, Londres, 1948, Fritz Machlup papers, Box n° 58/4, Hoover Institution Archives. Sur la trajectoire de François Perroux, Cohen, 2006.

Conclusion : reconversions et continuités d'après-guerre

Cette ouverture vers la période de l'après-guerre vient prolonger l'analyse que nous avons menée jusqu'ici. La méthode que nous avons adoptée nous a permis de caractériser les principes ordonnateurs de l'organisation institutionnelle de l'expertise par le régime de Vichy. Une partie de ces principes croise les catégories politiques des contemporains (telle l'opposition entre notables traditionalistes et technocrates modernisateurs), ou celles qui ont été proposées par les historiens (à l'image du rôle respectif de la représentation et de l'expertise). L'intérêt de la démarche que nous avons proposée est de clarifier et hiérarchiser ces principes par le biais d'une véritable objectivation. À première vue, elle met en évidence une architecture organisationnelle qui tente de se conformer au mot d'ordre idéologique d'une intégration économique et sociale de l'action publique. Mais un examen plus approfondi révèle que dans ce domaine comme dans d'autres, un régime qui entendait pouvoir agir de manière discrétionnaire s'est heurté à des clivages internes qui, au bout du compte, ont fait prévaloir l'acteur (la technocratie et sa force coordinatrice) sur le domaine d'action.

La question que nous devons maintenant soulever est celle de la pérennité de l'architecture mise en place par le régime. De la même manière que Vichy s'était construit sur le rejet de la III^e^ République, la IV^e^ a démantelé la plupart des réalisations institutionnelles de l'État français. Les organismes mis en place par le régime, ou par ses soutiens, disparaissent d'autant plus rapidement qu'ils sont politiquement marqués. Les instances de représentation comme le Conseil national, les institutions directement liées à l'élaboration de la Charte du travail (Le Crom, 1995, p. 359-385) ou les organismes placés sous la responsabilité de Gérard Bardet (Conseil supérieur de l'économie industrielle et commerciale, Conseil supérieur du travail) ne font pas long feu (de Rochebrune, Hazéra, 1995, p. 723-781). C'est aussi le cas de cénacles aux profils plus intellectuels, notamment de l'Institut d'études corporatives et sociales qu'animait Maurice Bouvier-Ajam (Kaplan, 2001). Il faudra attendre la Guerre froide pour que les « idéologues de la Troisième voie » retrouvent une certaine légitimité, acquise cependant au prix d'une reconversion de leurs thématiques dans le combat fédéraliste européen (Cohen, 2012). Seules les causes et les manières de faire les moins politiques en apparence, peuvent être réinvesties dans des structures qui prolongent l'action entreprise durant la Seconde Guerre mondiale. C'est le cas pour des lieux proposant des discussions très techniques et réunissant comme experts aussi bien des résistants cachés que des Vichyssois, indicateur du fait qu'ils sont allés puiser leurs forces au-delà des soutiens les plus idéologiques au régime. Après le Comité d'études pour la France, Auguste Detœuf lance ainsi en 1944 le Groupe de recherches économiques et sociales (GRES). Sous la houlette de Maurice Allais, il rassemble des économistes, des patrons et des syndicalistes pour des conférences organisées mensuellement au Café Saint-Sulpice (Etner, 1987, p. 268). De son côté, la Fondation Carrel a eu d'innombrables débouchés institutionnels : l'Institut supérieur d'économie appliquée (ISEA) de François Perroux, le Centre de recherche des chefs d'entreprise (CRC)[45], certaines équipes de l'Institut national d'études démographiques (INED), le Conseil supérieur de la médecine du travail et de la main-d'œuvre.

45. Dans ses mémoires, Georges Villiers raconte sa rencontre sous l'Occupation avec Alexis Carrel et le docteur André Gros (médecin du travail) : « en 1948, Gros est venu me trouver, et nous avons évoqué nos souvenirs concernant son maître. C'est avec Gros que j'ai eu l'idée de créer le Centre de réflexion des chefs d'entreprise

Plus un secteur de l'action publique est perçu comme politique et plus il aura été profondément épuré. *A contrario*, certaines causes passent pour métapolitiques, comme la famille, et la plupart des experts du domaine, s'ils ont évité la collaboration, peuvent prolonger leurs activités après-guerre. Quelques services ont également pu tirer partie de leur utilité pour les pouvoirs publics afin de se maintenir, parfois quelques années. En novembre 1944, la DGEN remanie ainsi en profondeur son plan décennal pour le remettre au goût du jour : la référence à l'État français, au plan allemand ou encore l'exaltation de l'agriculture disparaissent[46]. À telle enseigne que Pierre Mendès-France, lui-même chargé d'élaborer un plan, en adresse une copie à la présidence du Conseil en mars 1945[47]. En tant qu'interface entre les entreprises, les comités d'organisation et le ministère de la Production industrielle, le Centre d'information interprofessionnel cherche également à perdurer. Dans une note récapitulant l'activité du Centre de juin 1944 à septembre 1945, Pierre Dieterlen, son secrétaire général, s'essaye ainsi à convaincre sa tutelle des multiples services rendus[48]. Il est vrai que la présence en son sein de plusieurs résistants lui assure un moment de répit.

La disparition formelle des institutions se double très souvent d'une marginalisation de leurs dirigeants. Perdant son statut d'intellectuel d'État, Louis Salleron gravite, par exemple, dans des cercles patronaux et au sein de la mouvance catholique intégriste. L'ancien patron des patrons, Claude-Joseph Gignoux, doit attendre le milieu des années 1950 pour se hisser à la tête d'une institution intellectuelle (la *Revue des deux Mondes*). Dans quelques rares cas (Maurice Bouvier-Ajam), la mise au ban s'accompagne d'une reconversion idéologique, en particulier vers le communisme[49]. Quand on descend dans la hiérarchie des fonctions exercées sous le régime de Vichy, certains groupes sociaux sont plus affectés que d'autres par l'épuration. Ce sont les syndicalistes ouvriers qui paient le plus lourd tribut : qu'ils viennent de la CFTC ou de la CGT, ils sont pour la plupart exclus de leurs organisations d'origine et disparaissent de la scène économique et sociale de l'après-guerre. En revanche, il est nettement plus fréquent de retrouver certains des dirigeants des comités d'organisation au sein des instances de réflexion économique et sociale de l'après-guerre. Ils occupent cependant rarement le devant de la scène (Rousso, 1983 ; Joly, 2003).

On peut donc parler d'une rupture nominale quasi-totale tant sur le plan des institutions que des hommes. Sur les 1 618 individus de l'échantillon initial, seuls 76 (4,6 %) siègent dans des Commissions du Plan sous la IV^e^ République et 31 (1,9 %) au Conseil économique et social[50]. Les proportions s'accroissent, tout en restant faibles, dès lors que l'on envisage

(CRC) destiné à être un foyer de pensée pour les chefs, afin de les inciter à élargir leurs vues. C'est en fait Carrel qui, de loin, en a été l'inspirateur. Le CRC s'est porté acquéreur, plus tard, de la propriété de Jouy-en-Josas pour développer un centre de complément de formation des cadres » (Villiers, 1978, p. 151-152).

46. DGEN, *Plan d'équipement national, tranche de démarrage. Rapport général*, novembre 1944, AN/F/60/659.

47. Il note dans sa lettre d'accompagnement : « Le rapport général que je vous communique est [...] susceptible d'éviter certains tâtonnements de la première phase d'élaboration. Il offre donc l'avantage de gagner du temps et de fournir à chaque département ministériel l'occasion de définir ses conceptions, soit qu'il se rallie aux propositions de principe figurant dans ce document, soit qu'il les modifie ou lui en substitue de nouvelles » (Lettre du 27 mars 1945, *ibid.*).

48. AN/F/12/10142.

49. Cette évolution semble, au grand dam de Louis Salleron, avoir été fréquente dans certains milieux catholiques : Salleron, 1949.

50. Pour les Commissions du Plan, on s'appuie sur l'*Annuaire du Commissariat général du plan*, Paris, CGP, 1986-1987. Des annuaires du Conseil économique et social nous ont été communiqués par Alain Chatriot.

uniquement le cas des individus multipositionnels. Elles passent respectivement à 15 % et 8,6 %. Qu'il y ait un profond renouvellement du personnel au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ne fait guère de doute. Cela ne doit pas cependant faire perdre de vue une vraie continuité, de nature plus fonctionnelle. Les cas de ces marginaux sécants que sont Jacques Doublet, François Perroux ou Alfred Sauvy la mettent en lumière. Non seulement les articulateurs entre les différentes facettes de l'économique et social ont survécu, mais aussi la partition qu'ils incarnaient.

Les trois pivots de l'organisation institutionnelle de l'expertise demeurent en effet. En premier lieu, la liaison entre l'économique et le social continue de s'effectuer par l'entremise de structures représentatives (ex-bloc 1). Le Conseil économique et social reprend ainsi les fonctions des organismes mis en place par Vichy dans le domaine de la production industrielle, de l'agriculture ou des questions sociales, tout en renouant avec le Conseil national économique de l'entre-deux-guerres auquel nombre de projets de résistants accordaient une place centrale (Shennan, 1989). En second lieu, les cénacles technocratiques occupent toujours une place centrale dans l'élaboration de la politique économique (ex-bloc 3). S'il doit son aura au programme du Conseil national de la Résistance, le Commissariat général du Plan emprunte largement à des modèles comme celui du pôle parisien du Comité d'études pour la France, ne serait-ce que dans sa recherche d'une conciliation entre représentation formelle des groupes sociaux et pilotage par une petite équipe d'experts (Mioche, 1987). En troisième lieu, représentants politiques et notables sont les principaux acteurs des débats autour des questions économiques et sociales (ex-bloc 4). Que l'on songe au rôle de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République sous la IV^{e} République, régime à l'exécutif particulièrement faible.

Les trois périphéries identifiées sous l'Occupation se retrouvent elles aussi après la Libération. Les services techniques aux entreprises sont assurés par le Conseil national du patronat français, association constituée fin 1945 et qui tient sa première assemblée générale en janvier 1946 (ex-bloc 2). Des organismes bureaucratiques d'expertise fonctionnent à la marge et de façon cohésive. D'une certaine manière, le couple DGEN-Fondation française pour l'étude des problèmes humains (ex-bloc 5) préfigure ainsi les relations qui se nouent entre la Commission centrale pour le plan d'aménagement national et l'INED du début des années 1950 (Dard, 2002, p. 76). Quant aux commissions des cénacles technocratiques (ex-bloc 6), leur action est très largement amplifiée dans le cadre de la planification. Le Plan Français se veut en effet une œuvre pédagogique dont les commissions de modernisation ont pour fonction de convaincre les acteurs des différents secteurs.

Cette continuité de l'action étatique dans le domaine socio-économique n'est pas principalement de nature idéologique. On imagine mal les zélateurs de la Révolution nationale souscrire à l'ensemble des principes énoncés en mars 1944 par le Conseil national de la résistance, en particulier « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale » et « l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ». En revanche, la nécessité de « la réorganisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général » et de « l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État après consultation des représentants de cette production »[51]

51. CNR, « Texte définitif du Programme d'action de la Résistance, 15 mars 1944 » (Andrieu, 1984, p. 173).

ne fait guère débat à Vichy. La guerre a donné aux courants réformateurs-technocratiques des années 1930 un poids sans commune mesure avec celui qui était le leur précédemment. C'est une manière de gouverner l'économique et le social qui fait ainsi l'unité de la période 1930-1950. Elle est initiée par la IIIe République qui institutionnalise la représentation des groupes économiques et sociaux auprès de l'État. Elle se consolide sous le régime de Vichy avec l'introduction d'outils technocratiques de gestion à grande échelle. Elle connaît son apogée sous la IVe République, notamment grâce aux « réformes de structures » adoptées à la Libération, avant de péricliter dans les années 1960 sous l'effet du renforcement de l'exécutif, du déclin de la planification et de l'apparition de nouveaux modèles d'administration (Rousso, 1987 ; Bezes, 2009).

François Denord
CESSP-CSE (EHESS, Paris 1)
denord@msh-paris.fr

Paul-André Rosental
Centre d'études européennes/Esopp
(Sciences Po et INED Paris)
rosental@sciences-po.fr

Bibliographie

Andrieu, C. (1984), *Le Programme commun de la résistance. Des idées dans la guerre*, Paris, Les Éditions de l'érudit.

Baruch, M. O. (1997), *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard.

Bezes, P. *et al.* (dir.) (2005), *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La Découverte.

Bezes, P. (2009), *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, PUF, coll. « Le Lien social ».

Birnbaum, P. (1970), *Les Sommets de l'État en France*, Paris, Seuil.

Boltanski, L. (1973), « L'espace positionnel. Multiplicité des positions et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, XIV, p. 3-26.

Boulat, R. (2008), *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années 1930-années 1950)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.

Bourdieu, P., Boltanski, L. (2008), *La Production de l'idéologie dominante*, Paris, Demopolis.

Bourdieu, P. (2000), *Les Structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil.

Boussard, I. (1980), *Vichy et la corporation paysanne*, Paris, Presses de la FNSP.

Brun, G. (1985), *Technocrates et technocratie en France (1914-1945)*, Paris, Albatros, 1985.

Burt, R. S. (1976), « Positions in Networks », *Social Forces*, 1, p. 93-122.

Buzzi, S., Devinck J.-C., Rosental, P.-A. (2006), *La Santé au travail : 1880-2006*, Paris, La Découverte.

Capuano, C. (2009), *Vichy et la famille. Une histoire de faux-semblants ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Chatriot, A. (2002), *La Démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte.

Cohen, A. (2006), « Du corporatisme au keynesianisme. Continuités pratiques et ruptures symboliques dans le sillage de François Perroux », *Revue française de science politique*, 4, p. 555-592.

Cohen, A. (2012), *De Vichy à la Communauté européenne*, Paris, PUF.

Cointet, M. (1989), *Le Conseil national de Vichy. Vie politique et réforme de l'État en régime autoritaire*, Paris, Aux amateurs de livres.

Dard, O. (1995), « Voyage à l'intérieur d'X-Crise », *Vingtième Siècle*, 47, p. 132-147.

Dard, O. (2002), « La construction progressive d'un discours et d'un milieu aménageur des années trente au début des années cinquante », dans Caro, P., Dard, O., Daumas, J.-C. (dir.), *La Politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 65-77.

Degenne, A., Forsé, M. (1994), *Les Réseaux sociaux,* Paris, Armand Colin.

Denord, F. (2003), *Genèse et institutionnalisation du néo-libéralisme en France (années 1930-années 1950)*, Paris, EHESS, thèse de sociologie.

Denord, F. (2007), *Néo-libéralisme version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris, Demopolis.

Denord, F., Hjellbrekke, J., Korsnes, O., Lebaron, F., Le Roux, B. (2011), « Social Capital in the Field of Power. The Norwegian Case », *Sociological Review*, 1, p. 105-127.

Doublet, J. (1937), *Le Front du travail allemand*, Paris, Paul Hartmann.

Douki, C., Feldman, D., Rosental, P.-A. (2006), « Pour une histoire relationnelle du ministère du Travail en France, en Italie et au Royaume-Uni dans l'entre-deux-guerres : le transnational, le bilatéral et l'interministériel en matière de politique migratoire », dans Chatriot, A., Join-Lambert, O., Viet V., (dir.), *Les Politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 143-159.

Drouard, A. (1992), *Une inconnue des sciences sociales, la Fondation Alexis Carrel 1941-1945*, Paris, Éditions de la MSH.

Dulong, D. (2012), *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte.

Éloire, F., Penalva-Icher, E., Lazéga, E. (2011), « Application de l'analyse des réseaux complets à l'échelle interorganisationnelle. Apports et limites », *Terrains et Travaux*, 19, p. 77-98.

Etner, F. (1987), *Histoire du calcul économique en France*, Paris, Economica.

Fraboulet, D. (2007), *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) 1901-1950*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

Freeman, L. C. (1978), « Centrality in Social Neworks. Conceptual Clarification », *Social Networks*, 1, p. 215-239.

Fridenson, P. (ed.) (1992), *The French Home Front 1914-1918*, Providence et Oxford, Berg.

Gollac, M. (2004), « La rigueur et la rigolade. À propos de l'usage des méthodes quantitatives par Pierre Bourdieu », *Courrier des statistiques*, 112, décembre, p. 29-36.

Gros, G. (2011), « Le corporatisme de Louis Salleron », dans Dard O. (dir.), *Le Corporatisme dans l'aire francophone au xx^e siècle*, Berne, Peter Lang, p. 49-63.

Ihl, O., Kaluszynski, M., Pollet, G. (dir.) (2003), *Les Sciences de gouvernement*, Paris, Economica.

Joly, H. (2003a), « Épuration et propriété privée », dans Baruch, M. O., *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, p. 417-432.

Joly, H. (2003b), « L'épuration économique a bien (provisoirement) existé : l'exemple de la région Rhône-Alpes », dans Baruch, M. O., *Une poignée de misérables. L'épuration de la société française après la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, p. 301-335.

Kaplan, S. L. (2001), « Un laboratoire de la doctrine corporative sous le régime de Vichy : l'Institut d'études corporatives et sociales », *Le Mouvement social*, 195, p. 35-77.

Kessler, N. (2001), *Histoire politique de la jeune droite (1929-1942). Une révolution conservatrice à la française*, Paris, L'Harmattan.

Kuisel, R. (1977), « Vichy et les origines de la planification économique (1940-1946) », *Le Mouvement social*, 98, p. 77-101.

Kuisel, R. (1984), *Le Capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au xx^e siècle*, Paris, Gallimard.

Laborier, P. *et al.* (dir.) (2011), *Les Sciences camérales. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF.

Laroque, P. (1993), *Au Service de l'homme et du droit. Souvenirs et réflexions,* Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale.

Le Crom, J.-P. (1995), *Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris, Éditions de l'Atelier.

Le Minez, S. (2002), « Topographie des secteurs d'activité à partir des flux de mobilité intersectorielle des salariés », *Économie et Statistique*, 354, p. 49-84.

Le Roux, B., rouanet, H. (2004), *Geometric Data Analysis. From Correspondence Analysis to Structured Data Analysis*, Dordrecht/Boston/Londres, Kluwer Academic Publishers.

Lebaron, F. (2006), *L'Enquête quantitative en sciences sociales : recueil et analyse des données*, Paris, Dunod.

Lenoir, R. (2003), *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil.

Maier, C. S. (1981), « The Two Postwar Eras and the Conditions for Stability in Twentieth-Century Western Europe », *The American Historical Review*, 2, p. 327-352.

Margairaz, M. (1991), *L'État, les finances et l'économie. L'histoire d'une conversion 1932-1952*, Paris, CHEFF, 2 volumes.

MIOCHE, P. (1987), *Le Plan Monnet. Genèse et élaboration 1941-1947*, Paris, Publications de la Sorbonne.

NEUMANN, F. L. (1987), *Béhémoth : structure et pratique du national-socialisme, 1933-1944*, Paris, Payot.

NORD, P. (2010), *France's New Deal : From the Thirties to Postwar Era*, Princeton (N. J.), Princeton University Press.

PAXTON, R. O. (1973), *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Seuil.

PERROUX, F. (1943), « La liaison de l'économique et du social », *Droit Social*, mars, p. 116-120.

PERTHUIS, F. (1990), *Auguste Detœuf (1883-1947) ou l'ingénieur bâtisseur de l'impossible paix,* Paris, Sciences Po, DEA d'histoire du XX^e siècle.

POULLE, Y. (2000), « Le Conseil supérieur du travail (1943-1944) », in Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelles, *Les Politiques du travail et de l'emploi de Vichy*, supplément au cahier n° 1, p. 36-42.

ROCHEBRUNE, R. (de), HAZÉRA, J.-C. (1995), *Les Patrons sous l'occupation*, Paris, Odile Jacob, 2 volumes.

ROSENTAL, P.-A. (2003), *L'Intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob.

ROUANET, H., ACKERMANN, W., LE ROUX, B. (2000), « The Geometric Analysis of Questionnaries : The Lesson of Bourdieu's *La Distinction* », *Bulletin de méthodologie sociologique*, 65, p. 5-18.

ROUANET, H., LE ROUX. B. (1993), *Analyse des données multidimensionnelles*, Paris, Dunod.

ROUSSO, H. (1983), « Les élites économiques dans les années quarante », *Mélanges de l'école française de Rome,* 2, p. 29-49.

ROUSSO, H. (dir.) (1987), *La Planification en crises (1965-1985)*, Paris, Éditions du CNRS.

SABIN, G. (1991), *Jean Bichelonne. Ministre sous l'occupation 1942-1944*, Paris, France-Empire.

SALLERON, L. (1937), *Un modèle corporatif pour l'agriculture*, Paris, Dunod.

SALLERON, L. (1949), *Un jeune catholique devient communiste malgré les cordiaux avertissements de Louis Salleron,* Paris, Jeune Parque.

SCOTT, J. (2000), *Social Network Analysis. A Handbook*, Londres, Sage.

SHENNAN, A. (1989), *Rethinking France. Plans for Renewal 1940-1946*, Oxford, Clarendon Press.

SNIJDERS, T. A. B. (2006), « Statistical Methods for Network Dynamics », in LUCHINI, S. R., *et al.* (Eds), *Proceedings of the XLIII Scientific Meeting, Italian Statistical Society*, Padoue, CLEUP, p. 281-296.

TALMY, R. (1962), *Histoire du mouvement familial en France : 1896-1939*, Paris, Union nationale des caisses d'allocations familiales, 2 volumes.

THORNTON, P. H., OCCASIO, W., LOUNSBURY, M. (2012), *The Institutional Logics Perspective. A New Approach to Culture, Structure, and Process*, New York (N. Y.), Oxford University Press.

VILLIERS, G. (1978), *Témoignages*, Paris, Éditions France-Empire.

WASSERMAN, S., FAUST, K. (1994), *Social Network Analysis. Methods and Applications*, Cambridge, Cambridge University Press.

WEILLER, J., CARRIER, B. (1994), *L'Économie non conformiste en France au XX^e siècle*, Paris, PUF.

WRIGHT MILLS, C. (2012), *L'Élite au pouvoir*, Marseille, Agone.